GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

- SOMMAIRE -

3 ÉDITO

4 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE, RAPPEL DES COMPÉTENCES

10 PRÉSENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE

12 SPÉCIALE « COVID-19 »

14 REIMS GRAND CENTRE

16 DÉVELOPPEMENT DURABLE

20 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

24 VOIRIE (ÉCLAIRAGES PUBLICS, RÉFECTIONS...)

28 MOBILITÉS ET TRANSPORTS

32 AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

34 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

38 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

40 TOURISME

42 RÉNOVATION URBAINE

44 CONTRAT DE VILLE

48 SÉCURITÉ

50 HABITAT

52 DÉCHETS

54 EAU ET ASSAINISSEMENT

56 POMPIERS

58 FINANCES

60 SCOLAIRES

- ÉDITO -

Catherine Vautrin
Présidente de la communauté urbaine du Grand Reims

Cela n'étonnera personne, 2020 a été une année compliquée pour notre jeune communauté urbaine, particulièrement perturbée par la crise sanitaire, comme la totalité de notre pays. Le renouvellement de nos instances a lui aussi été impacté par la pandémie de COVID19 puisque nous avons dû repousser le Conseil d'installation de la nouvelle mandature au 10 juillet 2020. Date à laquelle les 208 élus du Grand Reims sont officiellement entrés en fonction et m'ont fait l'honneur de me reconduire comme Présidente.

Un début pas simple pour l'ensemble des nouveaux conseillers communautaires qui ont toutefois pu constater que nous étions plus forts ensemble pour faire face aux difficultés. Que ce soit pour l'achat et la distribution de masques à la population ou pour accompagner les entreprises locales administrativement fermées avec le dispositif d'aides aux loyers, le Grand Reims a répondu présent et a prouvé toute l'étendue de sa capacité d'action pour répondre aux attentes réelles des communes et de nos concitoyens, en proximité, même en période de crise.

Cette solidité dans une période tumultueuse réside également dans le fait que le Grand Reims a toujours fait de l'investissement une priorité afin de soutenir les entreprises de notre bassin de vie et de favoriser la relance. En effet, ¾ des travaux lancés par notre communauté urbaine sont conduits par des entreprises et artisans locaux. Le maintien de ce haut niveau d'investissements, environ 125 M€, 2020, tous budgets confondus, constitue la plus belle preuve de notre soutien marqué au tissu économique du territoire.

Après 4 ans d'existence, notre gouvernance, qui s'appuie sur des pôles et des instances territoriales, a démontré son efficacité. Dans les conférences de territoire, nous puisons l'énergie nécessaire pour construire le Grand Reims de demain. Suite à un rapport sur notre gouvernance, mené par François MOURRA, nous avons également décidé de créer des Conseils d'Orientation thématiques, complétant notre organisation toujours tournée vers la recherche de plus de proximité. Notamment grâce à la possibilité d'y inclure les élus municipaux sur des questions précises et au sein de groupes de travail ponctuels.

2020 a également incarné un tournant dans l'évolution de notre collectivité puisque cette année a marqué le lancement du chantier du Projet de territoire. Une étape primordiale et hautement stratégique pour commencer à dessiner le visage du Grand Reims à l'horizon 2030 qui a débuté en octobre 2020 avec la création et les échanges réguliers d'un groupe de travail formé d'élus communautaires et de personnalités extérieures.

Le Grand Reims est désormais prêt pour l'étape suivante. Celle qui nous conduira collectivement vers le déploiement d'une stratégie de développement nous permettant de nous imposer comme un territoire de référence pour répondre aux transitions énergétiques, économiques et sociétales futures.

Bien fidèlement

CVR

LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

À la suite des élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020, le conseil communautaire du Grand Reims a été renouvelé.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel direct via un système de fléchage dans le cadre des élections municipales. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, ils ont été désignés parmi les membres du conseil municipal suivant l'ordre du tableau.
L'installation des 208 conseillers communautaires a eu lieu le 10 juillet 2020.

CHIFFRES-CLÉS

1 436 m²
300 057 habitants
208 élus
9 pôles territoriaux
7 séances du conseil communautaire en 2020

DATES-CLÉS

1er janvier 2017 : création de la communauté urbaine du Grand Reims par fusion de 9 intercommunalités
19 décembre 2019 : vote du budget primitif 2020
10 juillet 2020 : installation du nouveau conseil communautaire
Septembre 2020 : achèvement du complexe aqualudique dénommé « UCPA Sport Station I Grand Reims »
Octobre 2020 : lancement de la réflexion-concertation sur le Projet de territoire

Les 143 communes dans un vaste périmètre

Anthenay, Aougny, Arcis-le-Ponsart, Aubérive, Aubilly, Auménancourt, Baslieux-lès-Fismes, Bazancourt, Beaumont-sur-Vesle, Beine-Nauroy, Berméricourt, Berru, Bétheniville, Bétheny, Bezannes, Billy-le-Grand, Bligny, Bouilly, Bouleuse, Boult-sur-Suippe, Bourgogne-Fresne, Bouvancourt, Branscourt, Breuil-sur-Vesle, Brimont, Brouillet, Caurel, Cauroy-lès-Hermonville, Cernay-lès-Reims, Châlons-sur-Vesle, Chambrecy, Chamery, Champfleury, Champigny, Chaumuzy, Chenay, Chigny-Les-Roses, Cormicy, Cormontreuil, Coulommes-la-Montagne, Courcelles-Sapicourt, Courcy, Courlandon, Courmas, Courtagnon, Courville, Crugny, Cuisles, Dontrien, Écueil, Epoye, Faverolles-et-Coëmy, Fismes, Germigny, Gueux, Hermonville, Heutrégiville, Hourges, Isles-sur-Suippe, Janvry, Jonchery-Sur-Vesle, Jonquery, Jouy-lès-Reims, Lagery, Lavannes, Les Mesneux, Les Petites-Loges, Lhéry, Loivre, Ludes, Magneux, Mailly-Champagne, Marfaux, Merfy, Méry-Prémecy, Montbré, Montigny-sur-Vesle, Mont-Sur-Courville, Muizon, Nogent-l'Abbesse, Olizy-Violaine, Ormes, Pargny-lès-Reims, Pévy, Poilly, Pomacle, Pontfaverger-Moronvilliers, Pouillon, Pourcy, Prosnes, Prouilly, Prunay, Puisieulx, Reims, Rilly-La-Montagne, Romain, Romigny, Rosnay, Sacy, Saint-Brice-Courcelles, Saint-Etienne-Sur-Suippe, Saint-Euphraise-et-Clairizet, Saint-Gilles, Saint-Hilaire-le-Petit, Saint-Léonard, Saint-Martin-l'Heureux, Saint-Masmes, Saint-Souplet-sur-Py, Saint-Thierry, Sarcy, Savigny-sur-Ardres, Selles, Sept-Saulx, Sermiers, Serzy-et-Prin, Sillery, Taissy, Tinqueux, Thil, Thillois, Tramery, Trépail, Treslon, Trigny, Trois-Puits, Unchair, Val-de-Vesle, Vandeuil, Vaudemange, Vaudesincourt, Ventelay, Verzenay, Verzy, Ville-en-Tardenois, Villedommange, Ville-en-Selve, Villers-Allerand, Villers-Franqueux, Villers-Marmery, Villers-aux-Nœuds, Vrigny, Warmeriville, Witry-lès-Reims

L'EXÉCUTIF

Présidente :
Catherine Vautrin

15 vice-présidents :
Alain Toullec : Aménagement du territoire, suivi des pôles territoriaux et numérique
Arnaud Robinet : Tourisme, relations internationales et voirie de Reims
Katia Beaujard : Affaires scolaires et petite enfance
Jean-Pierre Fortuné : Projet de territoire et finances
Anne Desveronnières : Environnement, transition énergétique, bioéconomie
Pierre Georgin : Relance économique, emploi
Francis Blin : Eau, assainissement
Nathalie Miravete : Urbanisme, foncier
Alain Wanschoor : Habitat, logement
Pascal Lorin : Collecte et traitement des déchets
Patricia Durin : Enseignement supérieur et recherche
Patrick Bedek : Transport et Plan de mobilité
François Mourra : Voirie (hors Reims) et éclairage public, parcs et aires de stationnement, distribution publique de gaz
Mario Rossi : Administration générale, commande publique
Guy Riffé : Sapeurs-pompiers volontaires et défense extérieure contre l'incendie

9 conseillers communautaires délégués en charge de l'animation d'une conférence de territoire :
Gilles Dessoye : Territoire de Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims
Thomas Dubois : Territoire de Reims Métropole et économie sociale et solidaire
Jean-Jacques Gouault : Territoire de Rives de la Suippe
Michel Keller : Territoire de Beine-Bourgogne
Pierre Lhotte : Territoire de Champagne-Vesle
Colette Macquart : Territoire du Tardenois
Patrice Mousel : Territoire de la Vallée de la Suippe
Claudine Rousseaux : Territoire du Nord Champenois
Philippe Salmon : Territoire de Fismes Ardre et Vesle

10 conseillers communautaires délégués :
Xavier Albertini : Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)
Patrice Barrier : Transition énergétique des bâtiments
David Chatillon : Développement et animation des zones d'activités et aérodrome Reims Prunay
Cédric Chevalier : Stratégie foncière
Charles Gossard : Conseil de développement
Frédéric Lepan : Réseaux (SIEM)
Jean Marx : Eau potable en régie
Franck Noel : Ressources humaines
Evelyne Quentin : Archéologie
Jean-Marc Roze : Rapporteur général du budget

LA CHARTE DE GOUVERNANCE

Le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité le 19 décembre 2020 la charte de gouvernance de la communauté urbaine du Grand Reims. Celle-ci s'inscrit dans la continuité de la charte adoptée lors de la création de la Communauté urbaine en 2017 mais a fait l'objet de quelques adaptations sur proposition d'un groupe de travail composé d'élus communautaires.

Les grands principes de fonctionnement restent les mêmes qu'en 2017 :

- le respect de la place de chaque territoire, de chaque commune et de ses élus, avec notamment le maintien d'un droit de veto au profit des communes,
- un exercice des compétences respectueux de la volonté des communes et adapté à la réalité des territoires,
- une organisation territoriale de proximité.

LA GOUVERNANCE

Les instances définies par la charte de gouvernance sont à la fois des instances obligatoires prévues par le Code général des collectivités territoriales (conseil communautaire, bureau communautaire, conférence des maires) et des instances facultatives (conférences de territoire, conseils d'orientation) destinées à compléter le dispositif de gouvernance.

Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire du Grand Reims est composé de 208 élus :

- Commune de Reims : 59 sièges
- Commune de Tinqueux : 3 sièges
- Commune de Bétheny, Cormontreuil, Fismes, Witry-lès-Reims, Saint-Brice-Courcelles : 2 sièges
- Autres communes : 1 siège chacune

Le Conseil communautaire est l'instance de débat et de prise de décisions des grandes orientations stratégiques de la Communauté urbaine. Il délègue une partie de ses attributions au Bureau communautaire et à l'exécutif de la Communauté urbaine pour les décisions nécessaires au fonction-nement courant. Le Conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de l'exécutif. Ses débats sont publics, sauf demande de huis clos. En 2020, 275 délibérations ont été examinées au cours de sept séances.

Le Bureau communautaire

Le Bureau communautaire est composé de 60 membres dont la Présidente, 15 Vice-présidents et 44 membres. Cette composition doit garantir un bon équilibre dans la représentativité et la spécificité des territoires. Il se voit confier l'ensemble des compétences relevant du fonctionnement courant. En 2020, il s'est réuni à cinq reprises et a pris une cinquantaine de décisions.

Les conférences de territoire

Instances de proximité, de dialogue et de concertation, les neuf conférences de territoire traitent essentiellement des sujets qui concernent leur territoire et sont animées par un conseiller communautaire délégué. Elles sont composées de l'ensemble des maires du territoire et ouvertes aux conseillers communautaires, aux adjoints et aux conseillers municipaux des communes en fonction des thématiques traitées.

Elles sont l'instance de référence pour toute réflexion et proposition relatives à l'exercice des compétences de proximité. Elles informent les élus municipaux sur la déclinaison des politiques publiques arrêtées par la CUGR, sur les travaux du Bureau et du Conseil communautaire, ainsi que des conseils d'orientation.

Les conseils d'orientation

Les huit conseils d'orientation sont des instances consultatives thématiques présidées par un ou plusieurs vice-présidents selon le périmètre de leurs délégations. Ce sont des lieux d'information, de débat et de proposition sur les politiques publiques conduites à l'échelle de la Communauté urbaine. Les conseils d'orientation sont composés d'élus désignés par les conférences de territoire parmi leurs membres.

Conseil d'orientation Aménagement et environnement
Conseil d'orientation Attractivité économique
Conseil d'orientation Déchets
Conseil d'orientation Eau et Assainissement
Conseil d'orientation Education
Conseil d'orientation Ressources
Conseil d'orientation Transports et mobilités
Conseil d'orientation Voirie des territoires

La conférence des maires

Lieu d'échange et de concertation, la conférence des maires est composée de l'ensemble des maires de la Communauté urbaine. Elle permet d'associer les maires à la définition de projets communautaires et de conforter leur place au sein de la Communauté urbaine.

LES COMPÉTENCES

La communauté urbaine du Grand Reims exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences obligatoires énumérées à l'article L5215-20 du Code général des collectivités territoriales, et les compétences facultatives que les communes membres ont choisi de lui transférer. Ces compétences sont inscrites dans ses statuts.

Les compétences obligatoires :

- Développement et aménagement économiques, social et culturel de l'espace communautaire (zones d'activité, développement économique, équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, lycées et collèges, tourisme, enseignement supérieur)
- Aménagement de l'espace communautaire (SCOT, PLU, opérations d'aménagement d'intérêt communautaire, réserves foncières, mobilité, voirie, signalisation, parcs et aires de stationnement, PDU)
- Équilibre social de l'habitat (Programme local de l'habitat, politique du logement et logement social, OPAH)
- Politique de la ville (contrat de ville, prévention de la délinquance)
- Gestion des services d'intérêt collectif (assainissement et eau, cimetières, abattoirs, incendie et secours, transition énergétique, réseaux de chaleur ou de froid, concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz, infrastructures de charge de véhicules électriques)
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie (déchets ménagers, lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, maîtrise de la demande d'énergie, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Les compétences facultatives :

- Tourisme et aménagement (aménagement numérique – création, investissement, entretien et fonctionnement des équipements touristiques (phare de Verzenay, musée de la vigne, haltes nautiques de Reims et Sillery, aires de camping cars Marchandeau de Reims et de Trépail, camping international de la Malle et camping de Val-de-Vesle, aires de repos d'Anthenay, Cuisles, Jonquery, sentiers de randonnées gérés par la mettre communauté urbaine du Grand Reims) – aménagement et entretien de la Coulée verte, services d'intérêt collectif (défense extérieure contre l'incendie, éclairage public des monuments classés ou inscrits, entretien et gestion des jardins familiaux propriétés de la communauté)
- Archéologie préventive
- Développement durable (soutien aux actions de préservation de la biodiversité)
- Enseignement préélémentaire et élémentaire, activités périscolaires et aides aux collèges (construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et équipements périscolaires afférents - service des écoles, création de nouveaux équipements et évolution d'équipements existants concernant l'enseignement préélémentaire et élémentaires et les activités périscolaires), aides aux collèges
- Activités extrascolaires (accueils de loisirs sans hébergement et programme d'actions en faveur de la jeunesse)
- Petite enfance et action sociale (construction, entretien et fonctionnement des équipements petite enfance - MARPA de Pargny les Reims)
- Culture et animation

Centrale d'achat

La communauté urbaine du Grand Reims peut se constituer en centrale d'achat pour toutes les catégories d'achat ou pour le compte de tout ou partie de ses communes membres ou toute autre structure.

PROJET DE TERRITOIRE : LE DÉBUT DE LA CO-CONSTRUCTION

La démarche lancée par la communauté urbaine du Grand Reims en 2020 vise à définir collectivement la feuille de route de l'action publique locale et les axes stratégiques de développement du territoire pour les 10 à 15 ans à venir.

La communauté urbaine du Grand Reims a été constituée en janvier 2017 par rapprochement de neuf intercommunalités autour de Reims qui ont appris à fonctionner et travailler ensemble. Il s'agit aujourd'hui pour les 143 communes d'aller plus loin, de se donner un cap commun et d'anticiper les effets des grands changements à l'œuvre, tels que le réchauffement climatique, la crise sanitaire ou la transition démographique, en tenant compte des besoins des habitants et des ressources du territoire.

Pour élaborer ce projet de territoire, une méthodologie en trois temps, associant à chaque étape les élus et les acteurs du territoire mais aussi les habitants, a été privilégiée. Amorcée en octobre 2020, la première étape était celle du diagnostic de la situation locale : que représente le Grand Reims ? Qu'est-ce qui rassemble les 143 communes ? Qu'ont-elles construit et avec quel impact ? Quelles sont les perspectives d'évolutions et les grandes tendances ? Ce travail à la fois introspectif et prospectif réalisé avec le concours de l'Agence d'urbanisme a été piloté par un groupe constitué de dix élus issus des différents pôles territoriaux et d'acteurs économiques. Leur réflexion s'est organisée autour de quatre grands thèmes :

- Identité et positionnement
- Un système économique efficient et différenciant
- Territoire et proximité, un modèle équilibré, solidaire et durable ?
- Un cadre de vie et un environnement favorables au « vivre ensemble » ?

Les étapes suivantes (où voulons-nous aller ensemble et comment voulons-nous y aller ?) ont été programmées au premier semestre 2021, avec en particulier le lancement d'une large consultation destinée à nourrir le débat, menée sous la forme de tables rondes et d'un questionnaire en ligne à destination de tous les habitants du Grand Reims. Établi sur la base du diagnostic et des différentes contributions de la population et des forces vives, le projet de territoire exprimera la vision et les ambitions collectives, traduites concrètement dans des fiches-actions. Après sa validation par le conseil communautaire, il sera mis en œuvre jusqu'en 2030.

À SITUATION EXCEPTIONNELLE, MESURES EXCEPTIONNELLES

L'année 2020 a été marquée par un contexte de crise sanitaire qui a conduit la communauté urbaine du Grand Reims à soutenir les acteurs économiques, les étudiants et la population via différents dispositifs spécifiques.

Au printemps 2020, le fonds Résistance a été mis en place avec la région Grand Est, la Banque des Territoires et le département de la Marne. Cette aide, proposée sous forme d'avance remboursable, est destinée aux entreprises pour répondre à leurs besoins de trésorerie. Engagé à hauteur de 590 000 €, le Grand Reims a instruit 44 demandes en 2020, ce qui a permis d'apporter 617 000 € aux entreprises du territoire.

Suite aux annonces des mesures de reconfinement en novembre 2020, une aide au paiement des loyers professionnels a été mise en place pour soutenir les activités subissant une fermeture administrative. 340 dossiers ont été validés pour ce mois pour un budget engagé de 130 000 €.

Enfin, la possibilité a été donnée aux collectivités locales de contribuer de manière complémentaire au fonds de solidarité volet 2 mis en place par l'État pour soutenir les petites entreprises. Le Grand Reims a souhaité abonder ce fonds à hauteur de 123 000 €, versés aux entreprises éligibles.

Le Grand Reims a aussi mis en place des actions spécifiques pour soutenir les étudiants en cette période difficile :

- La réalisation et la distribution de 35 000 masques « Reims Campus » réutilisables destinés aux étudiants ;
- La mise en place d'un partenariat avec la région Grand Est dans le cadre du dispositif « Capital Stages » pour proposer une aide financière aux entreprises et aux associations accueillant des étudiants en stage malgré le contexte COVID-19.

- **150 000** masques financés par le Grand Reims et distribués à la population en juin
- **2 000** litres de gel hydroalcoolique utilisés en 2020 par les services de la Ville et du Grand Reims
- Plus de **4 500** litres de désinfectant de surface utilisés en 2020 par les services de la Ville et le Grand Reims (hors écoles et pôles de proximité)

590 000 €
apportés par le Grand Reims dans le cadre du fonds Résistance

130 000 €
d'aide au paiement des loyers professionnels engagés par le Grand Reims

Plus de **120 000 €**
versés par le Grand Reims au titre du fonds de solidarité

LE TEMPS DE LA RÉALISATION

Le projet Reims Grand Centre, auquel contribue le Grand Reims, s'est matérialisé en 2019 par l'avancement spectaculaire du complexe aqualudique, l'achèvement de la 1re phase de réaménagement des Promenades et le début de la concertation sur le secteur Tri postal.

ZAC Sernam Boulingrin

La communauté urbaine du Grand Reims continue d'accompagner la ville de Reims, aménageur de la ZAC Sernam Boulingrin, dans la réalisation du projet urbain Reims Grand Centre, selon ses compétences : archéologie, voirie, éclairage public, eau et assainissement… Elle est en outre le maître d'ouvrage et principal financeur du complexe aqualudique dont le coût s'élève à 50 M€ et dont le nom définitif a été dévoilé en septembre 2020 : l'UCPA Sport Station I Grand Reims. Prévue en 2020, son ouverture au public a dû être reportée en 2021 en raison du contexte sanitaire.

En 2020, Champagne Parc Auto a terminé la construction du parking République qui offre une capacité de 745 places. Sa mise en service a également été décalée dans le temps pour être synchrone avec l'ouverture du complexe aqualudique. Le chantier de la grande salle événementielle a avancé de son côté, avec l'achèvement du gros œuvre fin 2020, pour une livraison annoncée au premier trimestre 2022.

Parallèlement, le travail sur les axes de desserte de ces nouveaux équipements et l'aménagement des espaces publics alentour s'est poursuivi pour accompagner la livraison des premiers programmes de la ZAC : réaménagement du boulevard Jules César en mail Jules César, ouverture à la circulation de la nouvelle rue de la petite Vitesse en décembre 2020, jonction avec la rue de la Justice…

Les travaux ont été engagés sur le second secteur opérationnel de la ZAC Sernam Boulingrin, situé entre l'ex-site Sernam et la place du Boulingrin. La ville de Reims a notamment lancé la démolition des locaux de la direction de l'eau et de l'assainissement du Grand Reims dont les activités ont été relogées par ailleurs. Dans cet espace libéré sont prévues la création d'une nouvelle voie reliant l'UCPA Sport Station I Grand Reims à la place du Boulingrin et la construction d'une centaine de logements entre le square de la Mission et le cimetière du nord.

Basses Promenades

Cherchant à valoriser ces espaces de nature en plein centre, la ville de Reims a entrepris depuis septembre 2020 la requalification des Basses Promenades, à l'image des Promenades Jean-Louis Schneiter précédemment réaménagées.

Dans ce cadre, le Grand Reims est intervenu sur l'éclairage public, la mise en lumière du site et la voirie à hauteur de 355 000 €.

Secteur Tri Postal

Le Grand Reims est impliqué dans le projet de requalification du secteur de l'ancien centre de Tri postal autour de la gare TGV Reims centre, inclus lui aussi dans le projet Reims Grand Centre et reconnu d'intérêt communautaire. Les études urbaines ont suivi leur cours en 2020 pour définir le devenir du site en lien étroit avec le groupe SNCF, propriétaire majoritaire du foncier dans ce secteur.

50 M€
pour la construction de l'UCPA Sport Station I Grand Reims

745 places
dans le parking République construitpar Champagne Parc Auto

355 000 €
de travaux d'éclairage public, de mise en lumière et de voirie sur les Promenades en 2020

DÉVELOPPEMENT DURABLE
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN ACTION

Aspirant à l'exemplarité dans sa propre administration, le Grand Reims maintient ses actions en faveur de la transition écologique du territoire et de la qualité de vie des habitants.

Air

Réduire l'impact de la circulation routière - l'une des principales sources de pollution atmosphérique en ville - nécessite de repenser notre mobilité pour la rendre moins émissive en oxyde d'azote et particules fines, en priorité dans les zones où il arrive que les seuils réglementaires soient dépassés. Raison pour laquelle le périmètre de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFEm) se concentre sur le centre-ville de Reims et la Traversée urbaine de Reims (A344) entre les échangeurs de Tinqueux et Cormontreuil. À terme, l'accès à ce périmètre sera autorisé sans restriction aux véhicules classés Crit'Air 1 et 2, sauf dérogation. À partir de septembre 2021 et jusqu'en 2024, il sera progressivement interdit aux véhicules les plus polluants : « non classés » ou arborant les certificats Crit'Air 5 à 3.

Un questionnaire a été mis en ligne sur le site du Grand Reims pour définir la perception des habitants sur la qualité de l'air qu'ils respirent, jauger leur volonté d'évolution en matière de mobilité ainsi que leur adhésion au dispositif de la ZFEm. Cette consultation a été accompagnée d'une campagne de communication dans la presse et à la radio.

En lien avec la mise en place de la ZFEm, Atmo Grand Est évalue la qualité de l'air dans l'espace de la Coulée verte afin de déterminer si les concentrations de polluants atmosphériques peuvent engendrer des risques sanitaires pour les usagers. Les premiers résultats montrent un impact avéré de la circulation routière sur la qualité de l'air à proximité de la Traversée urbaine de Reims (TUR). Cette incidence décroit fortement avec la distance et en dehors des heures de pointe.

La crise de la COVID-19 a été riche d'enseignements. À l'occasion du premier confinement (printemps 2020), l'arrêt de la circulation automobile a effectivement permis de réduire les niveaux de pollution en oxyde d'azote (NO2) jusqu'à 50 % le long des grands axes* (notamment sur la TUR qui reste cependant en dépassement), ainsi que les nuisances sonores et olfactives.

Pour que la Coulée verte reste propice aux pratiques sportives et de loisirs, il faut par conséquent faire baisser structurellement les émissions liées à la circulation sur la Traversée urbaine, infrastructure gérée par l'État. L'étude menée par Atmo Grand Est se poursuit jusqu'en juillet 2021.

*cf. http://www.atmo-grandest.eu/impact-covid-19

Bruit

Le programme « Résorber les points noirs du bruit » est entré dans sa dernière année d'exécution, avec la signature de sept nouvelles conventions. Au total, ce sont 108 logements qui ont été isolés et préservés des nuisances du trafic routier depuis le début de l'opération. En 2020, 111 000 € de subvention ont été affectés à ces travaux d'isolation acoustique. La communauté urbaine du Grand Reims a également poursuivi son évaluation du bruit inhérent à la circulation des camions pendant la campagne betteravière dans le Nord Rémois.

Administration exemplaire

Le Grand Reims et la ville de Reims ont l'ambition d'être des collectivités non seulement exemplaires mais aussi proactives en matière de transition écologique. Pour répondre aux objectifs qu'elles se sont fixés et accompagner leur transformation, un poste de chef de projet « transition écologique de l'administration » a été créé. L'heure est au diagnostic (recensement des bonnes pratiques, bilan des émissions de gaz à effet de serre des activités…), en attendant l'amplification d'actions visant à réduire l'impact environnemental de l'administration et l'évaluation climat de leur budget. Celle-ci vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité.

74 %
de personnes en moins exposées à la pollution atmosphérique grâce à la mise en place de la ZFEm (d'après les projections)

37 000 €
attribués par le Grand Reims aux communes investissant dans leur patrimoine naturel

76
actions proposées au public par 32 acteurs différents lors de la Semaine Européenne du Développement durable

Patrimoine naturel

Le Grand Reims continue d'encourager les communes à réaliser des aménagements renforçant le patrimoine naturel et la biodiversité du territoire. Elles sont quatre en 2020 à avoir bénéficié de cet accompagnement technique et financier :

- Serzy-et-Prin pour la création d'un sentier botanique et pédagogique au sein d'espaces variés existants, pour les connecter et les mettre en valeur (7 000 €)
- Trigny pour l'installation d'une cuve de récupération des eaux de source pour l'arrosage des espaces verts (2 600 €)
- Beine-Nauroy pour l'aménagement du Petit Parc au cœur du village (3 900 €)
- Pomacle pour l'aménagement biologique et paysager de l'ensemble de la commune dont la première tranche comprend la création d'une forêt urbaine et la végétalisation du chemin de l'Horizon (23 500 €).

Le Grand Reims et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) ont établi en novembre 2020 une convention (2021-2025) pour la création d'un « Refuge LPO » à Reims sur le parc de la Cerisaie (13 ha) et le Centre Sport Nature attenant (3 ha). Elle vise à enrichir écologiquement le site en termes de gestion de la biodiversité et d'aménagements durables, et à développer des animations pédagogiques autour de l'avifaune. Il existe déjà 500 espaces naturels labellisés « Refuges LPO » publics et surtout privés en Champagne-Ardenne.

Bioéconomie

Le Grand Reims soutient les chaires d'enseignement et de recherche basées au Centre européen de biotechnologie et de bioéconomie (CEBB) à Pomacle, ainsi que celles du Pôle Agrosciences, Environnement, Biotechnologies et Bioéconomie (AEBB) de l'URCA. Si la pandémie a quelque peu perturbé l'activité des chercheurs, on peut souligner la résilience et l'adaptabilité des équipes qui ont su prendre des initiatives dans le cadre de la lutte contre le virus (dons de gants, prêt d'équipements PCR pour les tests COVID-19, implication dans des projets de recherche « flash » sur la lutte contre le virus, etc.). Avec le département de la Marne et la région Grand Est (pour les fonds FEDER), le Grand Reims a renouvelé la convention qui le lie à l'école CentraleSupélec pour le financement de la Chaire de Biotechnologie sur la période 2020-2026. Dans le cadre de sa labellisation « Territoire d'industrie » par le Gouvernement, la mise en place d'une gouvernance de la bioraffinerie de Bazancourt-Pomacle a fait l'objet d'une étude portée par la CCI Marne-en-Champagne et cofinancée par le Grand Reims. Une association doit voir le jour en 2021 afin de guider les choix des futurs aménagements nécessaires et l'accueil de nouvelles activités bioéconomiques. Au niveau européen, le Grand Reims a co-animé avec la région Grand Est un atelier lors du sommet international de la bioéconomie de Berlin (Global Bioeconomy Summit) qui s'est tenu en visioconférence en novembre 2020. Avec l'appui du Pôle de compétitivité IAR et Reims Events, la ville de Reims a été retenue pour accueillir un salon d'envergure européenne sur la chimie du végétal : l'édition 2021 du Plant Based Summit.

Rénovation énergétique des logements

Les évolutions des aides de l'Ademe avec la mise en place du programme SARE (Service d'aide à la rénovation énergétique) porté par la Région, ont été l'occasion pour le Grand Reims de construire un nouveau dispositif d'accompagnement des ménages. Pour commencer, une convention de partenariat a été signée en 2020 avec la SEML Oktave. Ce dispositif régional permet d'accompagner techniquement et financièrement les ménages dans une rénovation énergétique performante du logement. En parallèle, l'Espace Info Energie du Grand Reims a fermé ses portes début 2020 à l'échéance de la convention de financement par l'Ademe et la Région Grand Est. Les prochaines étapes du dispositif seront formalisées en 2021. Ces actions sont soutenues par un financement de la Région via un appel à manifestation d'intérêt régional (AMI SARE) sur lequel le Grand Reims s'est positionné en décembre 2020.

Plan climat air énergie territorial (PCAET)

L'évaluation environnementale initiale nécessaire à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Reims a été menée en 2020. En raison de la crise sanitaire, la refonte de la stratégie, de la gouvernance et de l'organisation du projet n'est intervenue qu'au dernier trimestre 2020. L'année 2021 permettra de construire le plan d'actions avec un document qui devrait être soumis à l'approbation du Conseil communautaire au premier semestre 2022.

Semaine Européenne du Développement Durable

Reportée en septembre (du 20 au 26) en raison de la crise sanitaire, la Semaine Européenne du Développement Durable 2020 a permis de présenter et de valoriser les actions mises en place sur le territoire du Grand Reims en matière de développement durable et de transition écologique. Diverses animations portant sur des thématiques variées ont pu être organisées avec ses partenaires malgré une préparation différente des autres années en raison des incertitudes qui demeuraient sur le maintien de cette manifestation.

VALORISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

De l'aménagement des ZAC au développement urbain, en passant par les outils de planification et de protection du patrimoine, le Grand Reims mène de front tous les chantiers qui concourent à la valorisation des espaces et à l'attractivité du territoire.

- AMÉNAGEMENT ET URBANISME -

Les ZAC

En 2020, le Grand Reims a poursuivi les travaux de viabilisation sur la ZAC de Bezannes (1,7 M€). Dans la ZAC Dauphinot, il a aménagé une contre-allée le long de la rue de Nice (environ 200 000 €) afin de desservir les nouveaux programmes livrés en entrée du quartier Rémavert en cours de développement. Les travaux restant à finaliser concernent le débouché de l'avenue Fandre et une seconde contre-allée de desserte en vue de l'accompagnement de la reconversion de l'îlot Électrolux à plus long terme. Au motif de difficultés sérieuses rencontrées dans l'exécution du contrat par l'aménageur de la ZAC des « Blancs Monts 2 » à Cormontreuil, il a été mis fin au contrat de concession, par délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2020.

Les secteurs en évolution

L'aménagement du quartier Clairmarais se poursuit en accompagnement des derniers îlots en cours de construction (site ex-Sofilo et programme le Phoenix). Les travaux réalisés par le Grand Reims en 2020 ont concerné les finitions de la rue Gaston Boyer et la première phase d'aménagement de la rue des Docks Rémois pour un montant d'environ 770 000 €. Ces travaux devraient s'achever en 2021. La collectivité accompagne la restructuration de l'ilot Chalet-Solférino, propriété du bailleur Reims Habitat, et s'est engagée dès 2019 dans la réalisation d'espaces publics. En 2020, les travaux de création d'un mail circulé et planté se sont poursuivis et devraient s'achever en 2021. Plus de 155 000 € ont été investis en 2020 pour cette seconde phase de travaux.
L'étude sur l'aménagement des espaces publics de Murigny a suivi son cours en 2020, faisant émerger des pistes d'actions pour améliorer et rendre plus attractif ce secteur d'activités au sud de l'agglomération rémoise.

Le port Colbert

Les acquisitions foncières, études techniques et de faisabilité engagées en vue de l'aménagement du quartier Port Colbert à court, moyen et long termes se sont poursuivies en 2020. Le montant des acquisitions foncières réalisées par le Grand Reims depuis 2018 au fur et à mesure des opportunités s'établit à 4,7 M€.

Site patrimonial remarquable

La Communauté urbaine avance dans la démarche de création du Site patrimonial remarquable (SPR) du centre-ville de Reims, en copilotage et cofinancement avec l'État et la ville de Reims, et avec l'appui scientifique de la région Grand Est. Après avoir reçu un avis favorable du conseil municipal, du conseil communautaire et de la commission nationale du patrimoine et de l'archéologie, son périmètre a fait l'objet d'une enquête publique du 6 janvier 2020 au 7 février 2020, puis a été officiellement classé le 28 mai 2020 par un arrêté du ministre de la Culture publié au Journal Officiel du 7 juin 2020. Pour rappel, le périmètre recouvre l'ensemble du centre-ville de Reims, du canal aux boulevards Lundy, de la Paix et Pasteur, et des Promenades jusqu'aux limites du SPR de Saint-Nicaise (rues des Moulins, des Carmes, Montlaurent). Depuis le classement, tout projet de travaux à l'intérieur de ce périmètre est soumis à autorisation préalable et à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France. Prochaine étape : élaborer pour ce site un Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) qui définira les règles et les orientations de préservation et de mise en valeur du patrimoine bâti et non bâti qui, à l'issue de son approbation et de son annexion au PLU (prévue en 2025), seront opposables aux autorisations d'urbanisme.

La Coulée verte

Sur la Coulée Verte, les travaux menés dans le secteur du Bois d'Amour s'inscrivent dans la continuité de ceux réalisés en 2018, avec l'aménagement d'un cheminement pour piétons et cycles en bord de Vesle, une mise en valeur de la végétation existante et la mise en place de dispositifs anti-intrusion pour véhicules motorisés. En plus d'un renforcement des plantations, une nouvelle signalétique a été positionnée à proximité de la passerelle submersible de Saint-Brice-Courcelles pour indiquer l'itinéraire de substitution en cas de crue de la Vesle. En termes fonciers, les acquisitions de parcelles dans les secteurs à enjeux, comme les secteurs Bois d'Amour et Saint-Charles, se sont poursuivies au gré des opportunités. Au total, ce sont plus de 300 000 € qui ont été investis dans le projet Coulée Verte, participant à l'amélioration du cadre de vie et de l'offre de loisirs verts.

580 000 €
de dépenses de fonctionnement pour l'entretien des espaces verts à vocation intercommunale

Près de **15 000**
dossiers ont été instruits en 2020 par le Grand Reims (certificats d'urbanisme, permis de construire…)

4,7 M€
de foncier acquis par le Grand Reims dans le secteur port Colbert depuis 2018

Archéologie

En 2020, le service Archéologie de la Communauté urbaine a réalisé sur le territoire du Grand Reims dix diagnostics – opérations destinées à identifier le potentiel archéologique d'un site – et cinq campagnes de fouilles.

Les diagnostics :

- Six à Reims, pour l'essentiel préalablement à des travaux de voirie (rue de Neufchâtel, boulevard Henry-Vasnier, rue du Clou dans le Fer, rues Émile Cheysson et René Bourgeois) et d'aménagement (parvis de l'église Saint-André), ainsi qu'un suivi de travaux dans le parc de la basilique Saint-Remi. Plusieurs de ces opérations ont livré des vestiges funéraires, principalement antiques et médiévaux.
- Deux à Gueux, dont un dans le cadre du projet d'aménagement d'un terrain de sport, Quelques vestiges, datés de l'Antiquité à la Grande Guerre, ont été mis au jour.
- À Sillery, le projet de réaménagement des abords de l'église a entraîné la mise en œuvre d'une opération qui a notamment permis de découvrir des sépultures du XIXe siècle.

Les fouilles :

- Sur le parc d'activités la Husselle à Bétheny, la fouille réalisée au printemps 2020 (qui fait suite à celles de 2013 et 2019) a permis de poursuivre l'étude d'un camp américain de prisonniers allemands de la fin de la seconde guerre mondiale.
- À Val-de-Vesle, une fouille préalable à la construction d'un lotissement a révélé deux enclos funéraires de la fin de la période gauloise.
- À Reims, trois opérations ont été conduites : à la Cité du Chemin Vert (vestiges d'une nécropole romaine), sur la Zac Sernam et autour de la Porte de Mars pour approfondir les connaissances sur ce monument antique dans l'optique de sa restauration.

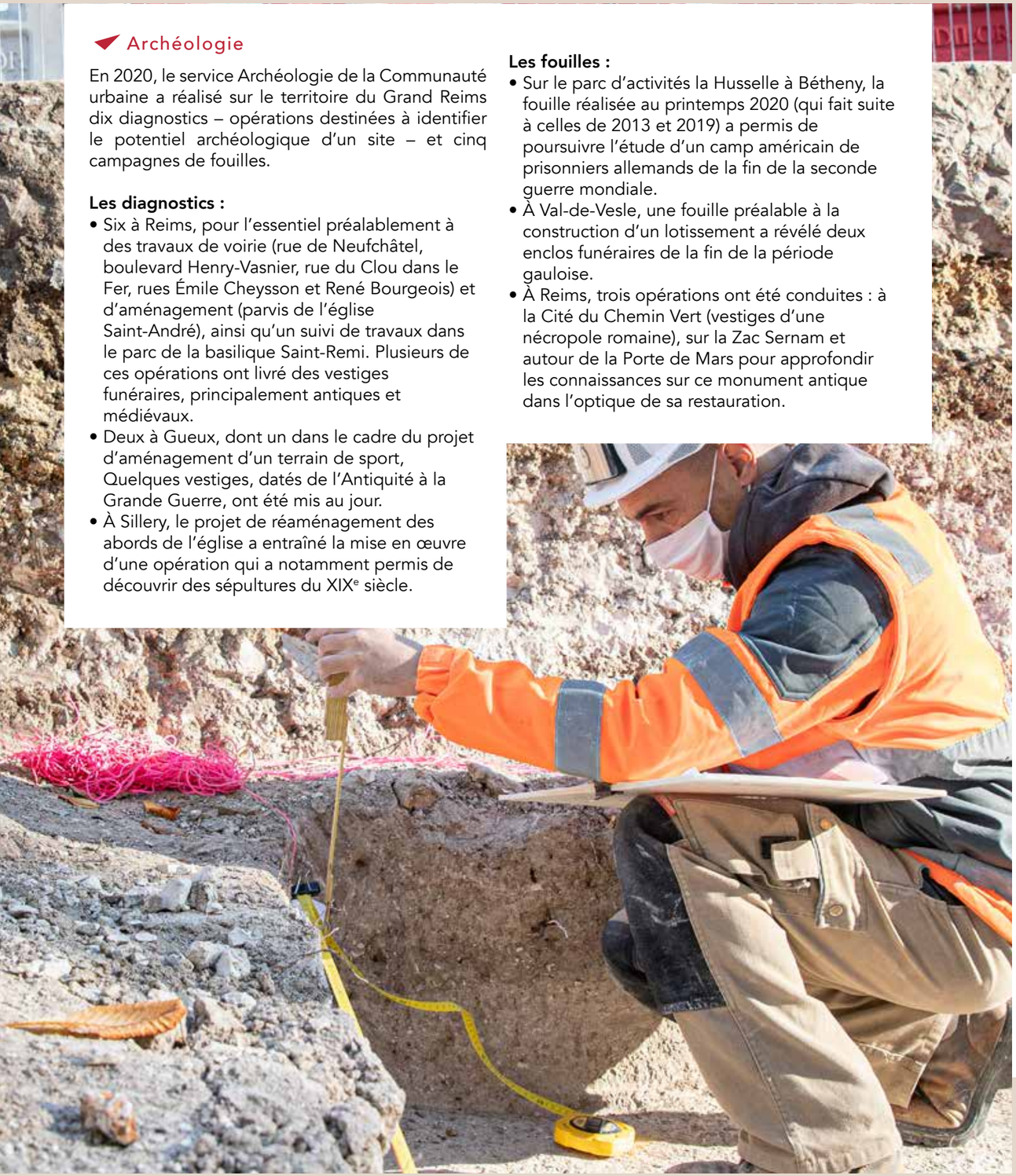

Secteur ouest : une piscine à l'étude

Suite à la décision de la communauté urbaine du Grand Reims d'engager une réflexion sur l'opportunité de créer une piscine sur le secteur ouest de son territoire, le bureau d'étude ADOC a été retenu en 2019. Cette étude a démarré en janvier 2020, avec un premier comité de pilotage le 16 janvier 2020, sous la présidence d'Alain Toullec, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et du suivi des pôles territoriaux, et en présence des élus des quatre pôles territoriaux concernés : Fismes-Ardre et Vesle, Nord Champenois, Champagne-Vesle et Tardenois.

Lors de cette réunion, ADOC a présenté sa méthodologie composée de trois étapes :

- étape 1 : étude d'opportunité comprenant notamment l'analyse de l'offre existante et des besoins des territoires,
- étape 2 : proposition de scenarii si l'opportunité de création est confirmée,
- étape 3 : présentation des modes de montage et de gestion.

Du fait de la pandémie Covid, un second comité de pilotage s'est tenu le 7 octobre 2020 pour la présentation des premiers résultats :

- concernant les scolaires, les besoins sont globalement couverts sur le territoire du Grand Reims (tenu compte du nouveau complexe aqualudique), en terme de surface de bassin existante, mais avec une offre qui reste dans la fourchette basse par rapport au ratio national, et avec un temps de transport supérieur au temps de pratique effective.
- une zone de chalandise évaluée à plus de 33 000 habitants, supérieure au seuil minimal de 20-25 000 habitants.
- un maillage de l'offre au sein de l'intercommunalité à optimiser.

Compte tenu de ces éléments, le comité de pilotage a conclu à la poursuite de la réflexion, notamment sur les questions suivantes :

- quel dimensionnement pour un futur équipement ?
- quelle(s) localisation(s) potentielles ? en tenant compte des contraintes notamment en termes de foncier, accessibilité, transport… etc.
- quels modes de gestion possibles et leurs incidences ?

Dans cette perspective, plusieurs scenarii seront travaillés sur l'année 2021.

Espaces verts

Responsable des grands espaces verts à vocation intercommunale, le Grand Reims a assuré, pour un montant de 580 000 €, l'entretien de :

- 57 ha d'espaces de détente (promenades, parcs), dont 45 ha sur la Coulée verte (berges du canal, berges de Vesle, parcs de la Roseraie, de la Cerisaie, Saint-Charles, des Châtillons...) et 7 ha sur la ZAC de Bezannes (parc de la Roselière, parc des Côteaux...),
- de 77 ha d'espaces d'accompagnement de voirie communautaire, dont 34 ha dans les zones d'activités (Bezannes, Croix Blandin, Coubertin, La Malle, La Husselle) et 20 ha dans les zones d'activités transférées de la ville de Reims à la communauté urbaine (Farman, Port-Sec, Distripôle Nord-Est, ZA Murigny, ZA Neuvillette).

Il est également intervenu sur 20,9 ha de bassins de régulation et d'abords d'installations techniques (STEP, station de lavage des sables, UTEC) pour un montant global de 40 000 €.

En matière d'investissement, des travaux ont été réalisés en 2020 dans le cadre du réaménagement des Promenades et du parc Saint-Remi (éclairage public et mise en lumière), mais aussi dans le secteur Bois d'Amour (cheminement en bord de Vesle), dans les ZAC Croix Blandin et Bezannes (plantations) et dans les jardins familiaux (suivi de rénovation).

UN EXERCICE CONTINU POUR LA QUALITÉ DE LA VILLE

Qu'elles relèvent de la rénovation ou de la maintenance, les interventions sur la voirie rémoise, financées par le Grand Reims, permettent d'améliorer en continu les conditions de circulation de tous les usagers et le cadre de vie des riverains.

Poursuite des chantiers

En 2020, le Grand Reims a poursuivi son effort d'investissement courant et poursuivi les chantiers engagés. L'ensemble des rues programmées en travaux fait l'objet d'une coordination avec les concessionnaires des réseaux aériens et souterrains afin d'anticiper leurs besoins avant la rénovation des voies. Les travaux de requalification de la place René-Clair et de ses abords ont avancé, avec en particulier la fin de l'extension du parking devant l'église. Le diagnostic archéologique réalisé en 2020 dans la cité-jardin du Chemin Vert n'ayant pas donné lieu à prescription de fouilles, les travaux d'enfouissement de réseaux aériens et de voirie ont été planifiés en 2021.

Fin de rénovations

En 2020, une dizaine de rues ont été livrées après rénovation : rue Lanson (requalification du trottoir entre le siège du Foyer Rémois et l'accès à la faculté des Sciences permettant un trafic piétons), rues Coquillard et Bailla (prémices de la rénovation de la rue Brûlart), rue du Chalet, rue de Kairouan, rue de Verdun, rue de l'Union Foncière, rue Lecointre, rue Pluche (trottoirs pavés) et rue de Saint-Léonard (en travaux depuis deux ans par phase).

Aménagements alternatifs

Le déploiement des zones 30, celle du centre-ville est désormais achevée. Le dispositif a été étendu aux secteurs Sébastopol, Wilson et Fernand-Guyot de Reims et se met progressivement en place dans le quartier Saint-Anne et la cité Mulhouse en fonction des possibilités d'intervention en marquage au sol. La gestion des modes doux de déplacement étant l'une des priorités à Reims, le projet « 1 000 arceaux vélos » (centre-ville et hors centre-ville) a été mis en œuvre. En 2020, la collectivité affiche un total de près de 2 800 arceaux et près de 3 km de zone de rencontre. Enfin, le projet de mise à disposition de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables a pris forme avec l'installation de 22 points de recharge sur Reims gérés par le Grand Reims et 10 points gérés par le Siem.

17 M€
investis par le Grand Reims dans la voirie à Reims

4 M€
d'investissement dans l'éclairage public des communes de l'ex-Reims Métropole

Près de **6,5 M€**
consacrés à la maintenance de la voirie et de l'éclairage public

Ouverture de chantiers

Le nouveau programme a permis le démarrage significatif des travaux sur les rues Marie-Clémence Fouriaux, Henriot, d'Estienne d'Orves, Buridan et sur le boulevard Henry-Vasnier qui a fait l'objet d'un diagnostic archéologique en vue de sa requalification à compter de 2021.

Entretien courant

En 2020, près de 6,5 M€ ont été consacrés à la maintenance de la voirie et de l'éclairage public, dont 3,5 M€ pour le fonctionnement. Le programme de maintenance d'investissement a principalement concerné les reprises des chaussées et trottoirs des rues des Bouches-du-Rhône, d'Avranches, Richelieu, la réfection des boulevards des Tondeurs, des Belges, Pommery, Dauphinot et de la Paix, la réfection de l'impasse Lesage, des rues Paul-Dukas, Antonio-Vivaldi, Alexandre-Fleming, du lieutenant Herduin, Gerbert et de l'Escaut. L'entretien courant relatif aux passages piétons, aux stop et aux « cédez le passage » s'est poursuivi en 2020 sur les secteurs suivants : Barbâtre/Saint-Rémi/Verrerie, Chemin vert/Europe, Bois d'amour/Courlancy /Porte de Paris, Maison Blanche/Saint-Anne/Wilson, Croix Rouge/Hauts-de-Murigny.

Interventions ponctuelles

La maintenance de la voirie intègre l'entretien du marquage, les reprises des travaux de voirie et la mise en place des pistes cyclables temporaires et définitives durant la période Covid. 500 demandes d'interventions ponctuelles ont été prises en compte, principalement la création de places PMR et des travaux d'entretien (croisillons, cérames, bandes podotactiles, plots lumineux…). La ville de Reims compte plus de 120 km de zones 30. Par ailleurs, le jalonnement de UCPA Sport Station I Grand Reims a été traité dans sa globalité, ainsi que celui du Centre Hospitalier Universitaire.

Éclairage public

En 2020, la collectivité a maintenu un niveau d'investissement similaire aux années précédentes, soit 4 M€, en s'efforçant de préserver un niveau de service semblable. Ce budget porte sur le territoire des 16 communes de l'ex-Reims Métropole, le parc d'éclairage public des autres communes du Grand Reims étant géré par le pôle Territoires. Les opérations ont été conduites dans la logique des objectifs fixés depuis plusieurs années, à savoir la maîtrise énergétique du parc en service. Ceci se traduit aujourd'hui par la systématisation du recours aux technologies led, mais aussi par l'ouverture d'une réflexion sur les technologies solaires pour des applications ponctuelles et sur une gestion de l'allumage par détection de présence dans les zones piétonnes. Le programme décennal de suppression des sources type ballons fluorescents à vapeur de mercure s'est achevé. Pour le parc de l'Ex-Reims Métropole, le Grand Reims vise un équipement de l'ordre de 40 % en leds, avec un abaissement de puissance de 50 % de minuit à 5 h.

- VOIRIE -

Pôle Champagne-Vesle

En 2020, les principales réalisations ont concerné les communes d'Aubilly (rues du Château et de la Barbe aux Cannes), de Courcelles-Sapicourt (rue de Sapicourt), Pargny-les-Reims (rue des Monts coupés), Savigny-sur-Ardres (route de Vandeuil, rues de la Fontaine et de Tambour), Treslon (route de Tramery et rue des Remparts) et Vrigny (rues de la Vigne du Roy, des Charmes, des Clos), ainsi que Thillois pour la création d'un parking de covoiturage.

Plus de **700 000 €**
de travaux de voirie réalisés
en 2020

Pôle Rives de la Suippe

Au titre de la programmation 2020, le Grand Reims a entrepris la réfection de plusieurs voiries à Pontfaverger (rues de la Poste, Biseau, Templiers, impasse Grévière, du Collège et des Marronniers). Il a également procédé à la rénovation complète de la rue de la Crayère à Béthenville.

Plus de **470 000 €**
de travaux de voirie réalisés
en 2020

Près de **82 000 €**
investis dans l'éclairage public

Pôle Nord Champenois

En 2020, dix communes ont bénéficié d'interventions sur la voirie. Il s'agit de Berméricourt (éclairage public rue du Paradis), Brimont (dos d'âne rue Pasteur), Cauroy-les-Hermonville (rue du Chemin de Reims), Cormicy (rues du Général Leclerc, Louis Lefèvre, Michel Prévoteau, Léon Bourgeois), Courcy (rues du Trésor, des Loisirs), Hermonville (place des Ruisseaux, rues Visin et Nouvelle), Loivre (enfouissement du réseau basse tension rue de la Croix Rouge), Merfy (études sur la rue du Nord), Pouillon (rue de l'Hermitage), Villers-Franqueux (bornage et enfouissement) et de la liaison intercommunale entre Merfy et Pouillon.

935 000 €
de travaux de voirie

Pôle Beine-Bourgogne

L'essentiel des travaux de voirie a porté sur la rue de Derrière l'Abbaye, à Nogent-L'Abbesse : renouvellement de la structure, du bordurage et des trottoirs qui ont été élargis pour faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

555 000 €
de travaux de voirie

Pôle Tardenois

Après les travaux d'enfouissement des réseaux (eau potable, Siem), la rue des Quatre Vents à Romigny fait l'objet d'une réfection générale de la chaussée et de ses accotements qui prendra fin en 2021.

147 000 €
de travaux de voirie

Pôle Vesle & Coteaux de la Montagne de Reims

Des travaux d'entretien courant ont été réalisés dans 15 des 17 communes du pôle, notamment aux Petites-Loges (gravillonnage dans les rues Pont d'Issu, de Villers et de Louvières), à Billy-le-Grand (reprise de la Grande Rue), à Vaudemange (réfection des trottoirs rue Pierre-la-Dame), en plus des diverses reprises de voirie et réparation de nids de poule sur l'ensemble du territoire. Côté investissement, les travaux autour de la mare à Montbré ont été achevés, de même que ceux de la rue du 4 septembre à Rilly la Montagne et de la rue Pierre Brunet à Trépail. Enfin, plusieurs opérations globales ont été menées, en particulier à Beaumont-sur-Vesle (rue de l'église), à Chigny-les-Roses (rue du Moulin), à Rilly-la-Montagne (rue des Rozais) et à Vaudemange (chemins d'Isse et d'Alger).

150 000 €
de travaux courants de voirie

1,18 M€
d'investissement de voirie et
d'éclairage public

Pôle Vallée de la Suippe

En 2020, le Grand Reims a principalement financé la rénovation totale des voies suivantes : ruelle des Isles à Heutrégiville, rues des Coquelicots et des Marguerites à Boult-sur-Suippe.

935 000 €
de travaux de voirie

Pôle Fismes ardre et Vesle

Les principales opérations de voirie ont touché les communes de Crugny (requalification de la rue Mannot), Saint-Gilles (réhabilitation des bordures et de la chaussée de la rue de la Verrière) et Baslieux-les-Fismes (requalification de la rue de Vigneux).

390 000 €
pour financer les principales
opérations de voirie en 2020

DES ÉVOLUTIONS POSITIVES POUR LES USAGERS

Les adeptes du vélo bénéficient depuis 2020 de nouvelles sections cyclables et les jeunes usagers des transports scolaires d'une sécurité accrue grâce à la nouvelle billettique mise en place.

Mobilités

Le confinement a nettement modifié les habitudes de mobilités. Outre la diminution des flux de véhicules routiers due au développement du télétravail, le vélo et la marche ont connu un regain d'intérêt. La Direction des mobilités et des transports a ainsi conçu le principe et le tracé de 8 km de pistes cyclables provisoires à la sortie du premier confinement. Situées avenue de Paris, sur l'axe Marchandeau-Venise-Gerbert-Herduin, du rond-point Farman au boulevard Lundy en passant par la place Gouraud, le boulevard de la Paix et la place Aristide Briant une grande majorité de ces « coronapistes » ont été pérennisées. Parallèlement, les plans « Reims et Grand Reims à vélo » ont été édités et largement diffusés.

Après l'adoption de la stratégie mobilité du Grand Reims fin 2019, l'année 2020 a été marquée par le lancement des premières concertations et études, dont le diagnostic des aménagements cyclables et de covoiturage sur les communes du Grand Reims qui annonce un nouveau schéma cyclable pour 2021. L'enquête ménages déplacements, initialement prévue en 2020 et dont l'objectif est d'obtenir une photographie fidèle des comportements de déplacements des habitants du Grand Reims a, quant à elle, été repoussée en 2021 en raison du confinement.

Transports scolaires

Une nouvelle billettique a été mise en place pour les élèves du secondaire. Elle permet un suivi nominatif de chaque élève transporté grâce à la validation des cartes à bord du car scolaire. Le car étant géolocalisé, les familles peuvent également recevoir des messages ciblés en cas de retard ou de perturbations sur la route. Ces dispositifs contribuent notablement à l'amélioration de la sécurité du transport des élèves.

La dématérialisation des dossiers de demande du titre Junior est opérationnelle depuis 2020.
Elle permet de réduire le temps d'instruction des 2 500 dossiers et de simplifier considérablement les démarches des usagers. Désormais les familles ont à remplir un formulaire en ligne sur le site du Grand Reims. Elles reçoivent, en quelques jours et par courriel, le courrier d'attribution à transmettre à CITURA, via la Boutique en ligne, pour obtenir leur titre Junior. Ce titre se charge ensuite directement sur la carte Grand 'R du jeune lors d'une validation et prend effet le premier jour de la rentrée scolaire. Le contrôle que les établissements scolaires effectuaient est maintenant réalisé en septembre.

8 km
de pistes cyclables supplémentaires
à la fin du premier confinement

Environ **2 500**
demandes de titre Junior
dématérialisées

Effets de la crise

Sur le transport public urbain
Citura, le réseau des transports publics de la communauté urbaine du Grand Reims, a continué son service durant les différentes étapes de la crise COVID, en adaptant son offre aux mesures gouvernementales. Différentes solutions ont été mises en place au cours de l'année afin d'assurer le respect des mesures sanitaires : obligation du port du masque au sein des bus et tramways, distribution de masques, distanciation à bord, etc.
Durant la deuxième quinzaine du mois de juin, Transdev Reims a mis à disposition un bus qui s'est déplacé dans l'agglomération pour permettre la réalisation de tests de dépistage de la Covid-19.
Tout a été fait par ailleurs pour favoriser le paiement sans contact. Le ticket SMS a été proposé comme alternative aux clients. Depuis le 28 mai 2020, l'opérateur Free a intégré le dispositif, rejoignant ainsi Orange, Bouygues et SFR.

Parmi les initiatives prises :
• Le paiement des amendes en ligne est proposé sur le site internet du réseau Citura depuis l'été 2020.
• Une promotion a été proposée à la rentrée : pour l'achat en ligne d'un abonnement annuel payé comptant, un mois de gratuité supplémentaire était offert.
• Lors de la période de rentrée scolaire, afin de limiter les attroupements devant la boutique Citura, du personnel équipé de tablettes était présent dans les files d'attente afin de vérifier les dossiers et de proposer la souscription de titres en ligne.

Sur les transports publics non urbains
Les transports scolaires ont été totalement suspendus du 16 mars au 2 juin 2020. Les lignes régulières ont circulé normalement jusqu'au 24 mars, puis en service réduit du 25 mars au 2 juin. À partir du 2 juin, les circuits scolaires et les lignes régulières ont repris normalement. Les abonnements mensuels et bimestriels des usagers non scolaires circulant sur les circuits scolaires ont été remboursés pour les périodes au cours desquelles les services ont été interrompus.

Études prospectives

Entrée de ville côté Moulin de la Housse route de Châlons
Poursuivie en 2020, l'étude sur l'entrée de ville de Reims côté route de Châlons (ex-RD 944) a notamment pour objectif d'anticiper les futurs déplacements générés par les projets en cours dans le périmètre de réflexion et d'envisager le développement du secteur tout en assurant la fluidité du trafic aux heures de pointe et en facilitant la pratique des modes non auto-dépendants et l'usage des transports en commun. Les enjeux sont :

- de requalifier l'entrée de ville,
- de créer une entrée au campus Moulin de la Housse sécure et qualitative côté route de Châlons,
- d'ouvrir le campus sur le nord via la réalisation d'une liaison routière Europe/Croix Blandin, qui mettra en relation les quartiers Europe et Chemin vert, la zone d'activités Farman et l'entrée de ville constituée par l'échangeur de Croix-Blandin sur l'A34. Les voiries environnantes seront également reconfigurées afin de développer les modes actifs (marche, vélo…) vers le campus universitaire et le cœur de l'agglomération. Cette infrastructure accueillera une ligne de bus à haut niveau de service,
- de créer une halte ferrée et un pôle d'échanges avec un parking relai,
- de démolir et reconstruire l'ouvrage d'art qui enjambe les voies ferrées.

Ces réflexions sont menées en parfaite coordination avec l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire concernés par le sujet.

Stratégie transports
La Communauté urbaine a lancé de nouvelles études pour mieux orienter les différentes mobilités sur son territoire.

Études sur les ouvrages d'art

Suite au transfert des RN31 et RN44 dans le périmètre de la ville de Reims, la gestion de deux ouvrages structurants a été retransférée à la communauté urbaine du Grand Reims au 1er janvier 2019. Il s'agit, d'une part, du pont de l'avenue de Champagne / quai du pré aux Moines. Les études réalisées par les services de l'État ont montré la nécessité d'intervenir pour assurer le renforcement et la réparation de cet ouvrage. Les études techniques ont été réalisées en 2020 et les travaux sont prévus en 2021. Il s'agit, d'autre part, du pont de la route de Witry où la circulation des poids lourds de plus de 19 tonnes. a été interdite par arrêté préfectoral en 2019 (avec mise en place d'une déviation par la RD151, A34, RN51 et RN44 dans Reims) en attendant sa démolition et sa reconstruction. Le pont enjambant les voies ferrées, les services de la SNCF ont été associés aux études qui se sont poursuivies en 2020. Les travaux préparatoires sont prévus en 2021 (avant un léger impact ponctuel pour la circulation sur le pont) et la démolition-reconstuction en 2022, qui nécessite des voiries nouvelles.

LA FIBRE GAGNE DU TERRAIN

Chantier de longue haleine, la fibre optique jusqu'au domicile des habitants du Grand Reims progresse, de même que le nombre d'entités bénéficiant du réseau à haut débit local Jupiter et le déploiement du plan numérique dans les écoles.

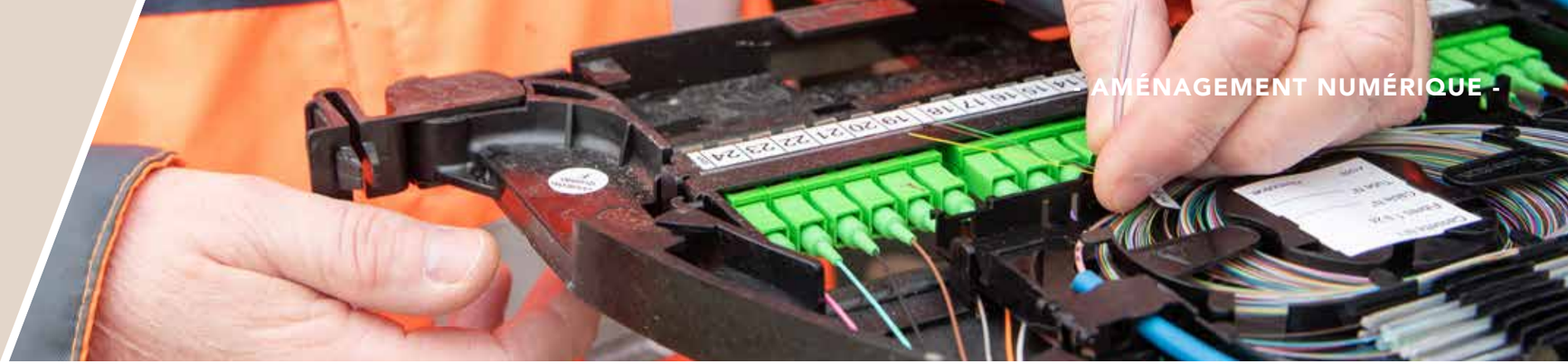

4 M€
sur 5 ans alloués par le Grand Reims au réseau régional Losange

687 km
de fibres louées par le Grand Reims aux opérateurs, dont 47 km supplémentaires en 2020

21
nouvelles entreprises raccordées au réseau Jupiter en 2020

2,8 M€
pour le Plan numérique des écoles 2020-2025

Losange

Le déploiement de la fibre est en passe d'achèvement sur la zone composée des six communes les plus denses (Reims, Bezannes, Bétheny, Cormontreuil, Saint-Brice-Courcelles, Tinqueux), dite zone AMII où l'opérateur Orange intervient sans financement public. Sur les 137 autres communes, le réseau public régional Losange, coordonné par la région Grand Est et cofinancé par la Communauté urbaine à hauteur de 4 M€ sur 5 ans, continue de progresser. Au 31 décembre 2020, 26 de ces communes bénéficiaient de la fibre.

Jupiter

Le réseau à haut débit local Jupiter construit par la collectivité compte 162 km d'infrastructures (plus 56 km en attente). En 2020, de nouveaux raccordements ont été effectués : des sites communautaires (réserve des musées, service archéologique…), des équipements (bornes escamotables cathédrale, armoires de régulation des feux de trafic…), ainsi que des systèmes de vidéoprotection urbaine et le dispositif du spectacle Regalia à la basilique Saint-Remi. Pour le compte du département de la Marne, cinq collèges supplémentaires ont été interconnectés en 2020 : Joliot-Curie, Trois-Fontaines, Saint-Remi, Robert Schuman et Paul Fort.

Plan numérique des écoles

Un marché a été lancé en 2020 pour la fourniture des équipements qui ont été définis dans le Plan numérique des écoles 2020-2025, principalement des Tableaux Numériques Interactifs, des chariots mobiles de tablettes et des kits robotiques pour initier les élèves à la programmation. 2,8 M€ ont été budgétés par le Grand Reims pour la période 2020-2025.

Il a d'autre part répondu à l'appel à projets « Label Écoles Numériques 2020 » qui a permis de sélectionner 11 écoles et de solliciter un cofinancement de l'Etat pour l'acquisition d'équipements numériques à hauteur de 50 %.

ACTION ÉCONOMIQUE DES INTERVENTIONS BIEN CIBLÉES

De la commercialisation du foncier à la mise en œuvre des dispositifs d'aide aux PME, en passant par la relance de la dynamique des start-ups, le Grand Reims est resté entreprenant dans son champ de compétences.

Plus de **32 000 €**
d'aides directes aux entreprises

Plus de **12 ha**
vendus sur les parcs d'activités du Grand Reims

21 238
mouvements sur l'aérodrome de Reims-Prunay

Aide aux entreprises

Dans le cadre du Pacte Offensive Croissance Emploi signé en 2019 avec la région Grand Est, le Grand Reims a créé deux dispositifs d'aides directes aux entreprises : une aide à l'investissement productif et une aide au développement des services en secteur rural. 14 dossiers ont été validés pour l'année 2020 en faveur des TPE/PME artisanales et industrielles du territoire pour un budget engagé de quelque 32 000 €. L'année 2020 a été marquée par un contexte de crise sanitaire qui a également conduit la communauté urbaine à soutenir les acteurs économiques via différents dispositifs d'aides exceptionnelles (voir par ailleurs).

Innovation

Membre du réseau régional #incubation by Semia depuis 2018, Innovact a détecté 95 projets en 2020, relançant ainsi la dynamique des start-up sur le territoire du Grand Reims. Deux starter class ont été mises en œuvre permettant l'incubation de 32 projets, dont 21 en incubation individuelle.

Territoires d'industrie

La démarche « Territoires d'Industrie » engagée sur la bioraffinerie de Pomacle Bazancourt s'est poursuivie avec la restitution fin 2020 de l'étude relative à sa structuration opérationnelle et juridique. Les premiers résultats font ressortir de nombreux besoins à moyen-long terme pour conforter la place stratégique de cette plateforme. À cette fin, une gouvernance, au travers d'une association, va se mettre en place en 2021. Le Grand Reims, de son côté, va étudier quelles acquisitions et aménagements fonciers permettront d'aller dans ce sens.

Parcs d'activités

- La commercialisation de La Husselle 2 à Bétheny avance sur les bases suivantes : 82 prospects, sept projets étudiés, validation de projets sur 11 lots, signature de trois compromis de vente et cession d'un lot de 1 406 m². Sur la Husselle 1, un projet sur le lot E a été étudié et validé et la fouille archéologique entreprise sur l'Unité 3 lot 1 s'est achevée en juin.
- Sur le parc d'activités de La Malle à Saint Brice Courcelles, une vente a été signée sur deux lots pour une superficie de 5 500 m², un projet validé sur trois lots, cinq projets étudiés sur sept lots et un appel à projet lancé pour la réalisation de cellules locatives.
- La commercialisation du foncier sur le parc d'affaires de Reims Bezannes se poursuit avec en 2020 une vente signée pour 6 939 m². Il reste donc à céder 2,2 ha (sous compromis) et 12,6 ha immédiatement disponibles.
- Sur la ZA du Val des Bois (Isles-sur-Suippe et Warmeriville), trois projets ont été validés.
- Deux parcs d'activités situés sur la commune de Pontfaverger-Moronvilliers ont été intégrés à la mission de commercialisation du Grand Reims : Les Grands Prés (artisanal) et Les Platanes (commercial). Sur ces deux zones, quatre études de projet ont été lancées en 2020.
- En octobre 2020, les études préalables à la création d'une zone d'activités économiques en entrée Est de la commune de Fismes ont été restituées au comité de pilotage.
  Une étude complémentaire sera lancée en 2021 pour préciser et mettre à jour les possibilités d'accueil existant au sein des zones d'activités fismoises et les modalités envisageables pour revaloriser ces espaces.
- En 2020, le déploiement de la signalétique sous forme de totems s'est poursuivi aux entrées des parcs d'activités Les Cumines à Vrigny, Champagny à Sept-Saulx et les Grands Longerons à Fismes.

Au total, le bilan de la commercialisation 2020 sur les parcs d'activités du Grand Reims (Agencia et CCI Marne compris) s'élève à :

- 15 transactions
- 12,1 ha vendus
- 3 parcelles de moins de 3 000 m²
- 12 parcelles de plus de 3 000 m²

Aérodrome de Reims-Prunay

L'aérodrome de Reims-Prunay a connu une légère baisse de son activité globale, passant de 23 005 mouvements en 2019 à 21 238 en 2020 (-7,68%). En cause, les périodes de confinement successives. Le trafic aérien a été impacté pour l'aviation d'affaires, l'aviation générale et de loisirs. Aucune évacuation sanitaire n'a été opérée sur la plateforme durant la crise sanitaire, la piste étant devenue trop courte pour les aéronefs utilisés dans ce type de vol. Toutefois, les aéronefs et les hélicoptères des services publics (SAMU 51, Sécurité Civile, gendarmerie, douanes, etc.) ont pu utiliser la plateforme pour des besoins d'avitaillement, de jour comme de nuit.

Pour garantir la sécurité des usagers de l'aérodrome et pour répondre à la réglementation, des études techniques et financières se poursuivent afin d'envisager à terme le dévoiement de la RD 931, en partenariat avec le département de la Marne. Ceci fait suite au dernier audit lié aux conditions d'homologation des aérodromes (CHEA) dans lequel la Direction Générale de l'Aviation Civile avait pointé la présence des RD 931 et 944 comme constituant un obstacle aux extrémités de la piste, dans la bande de piste et dans la trouée de décollage.

Le Grand Reims a aussi entrepris des travaux de rénovation des réseaux d'assainissement sur l'ensemble de la plateforme aéroportuaire en vue du raccordement à la future station d'épuration. Elle viendra remplacer le plateau absorbant qui n'est plus conforme.

- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE -

Invest in Reims

En 2020, l'agence de développement économique cofinancée par le Grand Reims a traité 155 projets et accompagné 34 implantations d'entreprises qui ont annoncé la création de 1 230 emplois, dont 1 015 emplois exogènes à trois ans. Le secteur des services, comprenant les activités de back-office et les technologies de l'information et de la communication, représente 28% des projets détectés en 2020. S'il demeure le plus pourvoyeur de projets, sa part est toutefois en recul par rapport à 2019 (35%). L'industrie, qui se classait en 3e position en 2019, connaît, elle, un fort regain, passant de 11% à près de 26% des projets en 2020, ce qui la hisse au 2e rang devant le secteur logistique.

LE RÔLE PRIMORDIAL DU GRAND REIMS

L'enseignement supérieur et la recherche sont une compétence importante du Grand Reims qui soutient les établissements, contribue aux grands projets et s'implique dans les actions de la vie étudiante.

- ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & RECHERCHE -

Effectifs

Malgré le contexte, et même si certaines mobilités ont été empêchées, les effectifs étudiants augmentent en 2020 avec près plus de 35 000 étudiants pour l'année universitaire 2020-2021. Le Grand Reims a de plus mis en place des actions spécifiques pour soutenir les étudiants en cette période difficile (voir par ailleurs).

Actions financées

Le Grand Reims, en étroite collaboration avec la Ville, poursuit son soutien au CROUS de Reims et participe au fonctionnement et au développement des principaux établissements d'enseignement supérieur du territoire : l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), l'École Supérieure d'Art et de Design (ESAD), Neoma Business School et le collège universitaire de Sciences Po. Au total, ce sont plus de 4 M€ qui ont été engagés en fonctionnement et en investissement en 2020, notamment pour :

- L'investissement dans les campus rémois, en particulier le campus 3.0 de l'URCA, avec en 2020 la poursuite des opérations du pôle santé (restructuration et construction de bâtiments pour regrouper les espaces d'enseignements de médecine, pharmacie et d'odontologie), de l'extension de l'école d'ingénieurs ESIReims et les premières études nécessaires au projet du Pôle AEBB-SNI ;
- L'entrepreneuriat étudiant et le lien avec les entreprises : incubateurs de projets étudiants (URCA, ESAD, Neoma BS), préparation en 2020 du stage-dating digital du 3 février 2021 ;
- La recherche et l'innovation : allocations doctorales, chaires de l'URCA et de l'ESAD.

Vie étudiante

La Communauté urbaine est toujours impliquée dans l'accueil et la vie sociale et culturelle des étudiants. Le guichet unique Reims Campus de rentrée universitaire a été maintenu en respectant le protocole sanitaire nécessaire. Il a accueilli près de 2 000 étudiants du 25 août au 25 septembre 2020. L'Observatoire territorial du logement étudiant, mis en place avec l'Agence d'Urbanisme, a poursuivi ses activités. Grâce aux données collectées en 2019 et 2020, le premier atlas du logement étudiant a été publié début 2021.

Culture scientifique

Le Grand Reims est partenaire d'actions de développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) : le Village des sciences, organisé en partenariat avec le Planétarium pendant la Fête de la Science, s'est adapté au contexte COVID-19 en proposant un village numérique ; l'itinérance d'une exposition interactive dédiée à la valorisation des agroressources a été maintenue avant le premier confinement et quelques animations ont pu reprendre en fin d'année.

Institut Catholique de Paris

La Communauté urbaine est toujours impliquée dans l'accueil et la vie sociale et culturelle des étudiants. Le guichet unique Reims Campus de rentrée universitaire a été maintenu en respectant le protocole sanitaire nécessaire. Il a accueilli près de 2 000 étudiants du 25 août au 25 septembre 2020. L'Observatoire territorial du logement étudiant, mis en place avec l'Agence d'Urbanisme, a poursuivi ses activités. Grâce aux données collectées en 2019 et 2020, le premier atlas du logement étudiant doit être publié début 2021.

Plus de **4 M€**
engagés pour le secteur de l'enseignement supérieur et les actions de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI)

Plus de **35 000**
étudiants en 2020-2021

5
nouvelles demi-allocations doctorales en 2020, dont 4 dans le champ de la bioéconomie

- TOURISME -

ACTIVITÉ TOURISTIQUE
LA CRISE ET LE SURSAUT

À l'échelle du Grand Reims comme partout en France, la crise sanitaire s'est traduite par un effondrement de la consommation touristique face auquel l'Office de tourisme a réagi en préparant très tôt un plan de relance.

La saison 2020 a totalement été bouleversée par la pandémie, le confinement et l'arrêt total de l'activité touristique pendant plusieurs mois. Aucun secteur n'a été épargné : tourisme d'affaires, clientèle individuelle, groupes, hébergement, restauration, culture...
La situation a affecté durement et durablement l'ensemble des acteurs du tourisme. Elle a impacté tant l'emploi dans ce secteur que les recettes en taxe de séjour perçues par le Grand Reims.

L'Office de tourisme du Grand Reims a su réagir rapidement dès le printemps 2020 et proposer un plan de relance qui a permis, durant l'été, de rebooster l'activité touristique à partir des clientèles de proximité (clientèle locale, Ile-de-France, Benelux...). Cette démarche est venue compléter les actions menées depuis des années sur les marchés étrangers (lointains et de proximité).

La fréquentation estivale a fait apparaître des résultats en net recul, moins catastrophiques que ceux redoutés au printemps 2020, en plein cœur du confinement. On observe ainsi une baisse de fréquentation de la cathédrale de 63 %. L'Office de tourisme du Grand Reims a pour sa part accueilli 83 300 touristes, dont 68 % de Français (contre 57 % en 2019).
Le taux d'occupation des hôtels est passé de plus de 70 % à 32 % en moyenne. Quant à la taxe de séjour déclarée par les hébergeurs, elle s'élève à 798 000 € contre 2 030 000 € en 2019.

La fréquentation de la cathédrale
en baisse de **63 %**

32 %
de taux d'occupation des hôtels
en moyenne

798 000 €
de taxe de séjour
(contre plus de 2 M€ en 2019)

LE NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN BIEN ENGAGÉ

Portant sur quatre quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, le Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) est entré dans sa phase active en 2020 avec le lancement des premières opérations auxquelles participe le Grand Reims.

- RÉNOVATION URBAINE -

Voirie et réseaux

Dans ce cadre de la convention du NPRU qui concerne les quartiers Croix-Rouge et Orgeval (quartiers d'intérêt national), Châtillons et Europe (quartiers d'intérêt régional), le Grand Reims intervient sur des espaces publics majeurs au titre de ses compétences voirie et réseaux (eau et assainissement, éclairage public…). Conjointement avec la ville de Reims et les bailleurs sociaux, il contribue aux études urbaines et de développement économique ainsi qu'à la concertation avec les habitants, en particulier pour le suivi des plans de relogement avant démolition.

370 M€
à investir au total dans le renouvellement des quatre quartiers prioritaires

dont **46,8 M€**
par le Grand Reims

Opérations réalisées

Dans le quartier Orgeval, l'aménagement du cœur de la place Pierre de Fermat, faisant le lien avec la place Simone de Beauvoir, ses commerces et ses services (maison de santé, centre de soins infirmiers et maison de quartier) a été achevé en 2020, développant ainsi une nouvelle centralité de quartier aux abords de la station de tramway.
Ce chantier sera finalisé avec l'aménagement des abords de la station de tramway, suite à la démolition de douze logements.

Dans le quartier Croix Rouge, le Grand Reims a contribué au réaménagement qualitatif du parking public Arago qui sert à la fois aux riverains, aux clients des commerces du centre commercial Arago et aux lycéens. Il a également accompagné la construction du nouveau siège de l'Université de Reims Champagne-Ardenne en réaménageant son parvis et en réalisant une nouvelle voie d'accès pour les pompiers.

En 2020, le Grand Reims a par ailleurs mené en 2020 les études pour l'aménagement des espaces publics du quartier des Châtillons et de la place Jean Moulin dans le quartier Europe où une concertation doit être lancée courant 2021.

CES PROJETS QUI RETISSENT DU LIEN DANS LES QUARTIERS

Portés par une diversité d'acteurs associatifs, les projets soutenus en 2020 par le Grand Reims au titre du Contrat de ville ont notamment permis d'apporter une meilleure réponse collective aux problématiques de la jeunesse, tant en matière d'éducation que de formation professionnelle ou d'emploi.

L'appel à projets 2020

Encourager et subventionner des initiatives locales pouvant contribuer à améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : tel est l'objectif de l'appel à projets lancé chaque année par la collectivité et l'État. Les projets soutenus en 2020 étaient particulièrement tournés vers la jeunesse, l'accompagnement des habitants vers l'emploi et la formation, le renforcement de la tranquillité publique et résidentielle, la lutte contre les violences faites aux femmes et l'inclusion sociale par le sport.

Projet « Parcours d'excellence jeu d'échecs »

Porté par le Club d'échecs du Grand Reims, le projet vise à promouvoir les valeurs sportives du jeu d'échecs et à initier les jeunes et les familles du quartier Orgeval à la pratique de ce jeu. 16 jeunes ont participé toute l'année à l'entrainement dans les locaux de la maison de quartier et via internet lors du confinement. Les entraineurs du club ont accompagné les enfants volontaires vers les compétitions locales, toujours en relation avec les parents et les acteurs jeunesse locaux. À la fin de l'année, chaque enfant a reçu un jeu d'échecs ainsi qu'un manuel « Vive les échecs » afin de favoriser une initiation et une pratique commune du jeu dans la famille.
Le projet a été soutenu par le Grand Reims à hauteur de 3000 €.

Projet « À la découverte des essences d'Orgeval »

Le carré de biodiversité du Grain d'Org, situé aux pieds des immeubles Schweitzer à Orgeval, a été aménagé par Reims Habitat en 2015 qui a souhaité l'ouvrir aux écoles du quartier. À partir de cet outil pédagogique, des parcours de découverte des essences naturelles ont été créés, dont six en 2020, en partenariat avec le parc naturel régional de la Montagne de Reims pour la réalisation de livrets ludiques et explicatifs. Fréquentés par près de 700 visiteurs lors de « Un été à Reims », ces parcours ont été référencés par les Journées Européennes du Patrimoine, attirant pour l'occasion 200 élèves des écoles Gallieni et Charpentier et des parents.
Le projet a été soutenu par le Grand Reims à hauteur de 3000 €.

Projet « Acti'Séniors »

Le projet a permis à la maison de quartier des Châtillons de repérer et d'approcher des personnes âgées isolées, en situation de grande fragilité, et de développer à leur intention un panel d'activités. En 2020, plus de 50 personnes ont participé aux ateliers (cuisine, informatique, gym douce adaptée, ateliers créatifs, marche, couture et bien-être). Le projet a été adapté à la crise sanitaire Covid afin de maintenir le contact avec les publics, voire de leur porter assistance. Au-delà des ateliers, il s'agit de les faire sortir de leur isolement, de créer des liens sociaux et de les accompagner et de les orienter vers les services compétents. Le projet a été soutenu par le Grand Reims à hauteur de 1100 €.

Projet « Donnons-nous rendez-vous »

Un programme d'animations quasi quotidiennes était proposé en juillet 2020 par la maison de quartier Jean Jaurès aux habitants du quartier : la première semaine sur la thématique « Jeux dans la rue » pour le secteur Maladrerie ; la 2e semaine sur « l'Art dans la rue » dans le secteur Chalet- Solferino ; et la 3e semaine autour du « Développement Durable » dans le parc Maryse Bastié. Parallèlement à cela, se sont tenus des ateliers de fabrication de voitures à pédales. Ceci dans la perspective d'une course prévue lors de la fête de quartier en septembre. Compte tenu de la situation sanitaire, cet événement n'a pas pu se tenir et a été reporté à l'été 2021.
Le projet a été soutenu par le Grand Reims à hauteur de 1800 €.

Projet « Planète Walbaum »

Le projet proposé par la maison de quartier Les Sources Trois Fontaines a pour objectif de sensibiliser les habitants du quartier au respect de l'environnement et de les amener à s'approprier leur cadre de vie, à travers des ateliers (recyclage de jouets, plantation d'aromatiques, réalisation de pots de fleurs et de terrariums, réalisation d'une palissade…), mais aussi la réalisation d'une yourte à base matériaux de récupération pour le jardin partagé et la mise en place d'un programme d'animations intergénérationnelles au pied des tours en juillet 2020. Dans le contexte de la crise sanitaire, le lien a été fait avec le projet « Innov'Jeunes », notamment pour la réalisation d'une fresque sur la thématique de l'écologie.
Le projet a été soutenu par le Grand Reims à hauteur de 2800 €.

- CONTRAT DE VILLE -

Projet « Action éducative »

La Ligue de l'enseignement a pour la première fois mené une intervention dans le quartier Europe, en partenariat avec les acteurs locaux. Après une démarche de diagnostic territorial permettant de prioriser les actions selon les besoins, elle a décliné ses outils habituels de médiation et d'accompagnement des enfants, des jeunes et de leurs familles. Ce qui a donné en 2020 des intégrations en clubs et associations sportives, des après-midis d'action en milieu ouvert, une soirée jeune qui a permis de renforcer le lien entre les éducateurs et les jeunes, deux semaines d'actions lors des vacances scolaires et une sortie familiale.
Le projet a été soutenu par le Grand Reims à hauteur de 7 500 €.

Projet « Les instants, la mémoire et le temps présent »

À travers l'outil marionnette de grande taille, l'association Moment'Art avait pour objectif d'aller à la rencontre des habitants et de tisser des liens avec eux. Contrarié dans sa programmation par la crise sanitaire, le projet a été adapté et a notamment permis, en étroite relation avec la maison de quartier Watteau, une visite du quartier Croix-Rouge par la marionnette donnant lieu à des échanges avec la population autour du chantier de la future maison de quartier, de réaliser avec eux une centaine de marionnettes lors de « L'été s'affiche à Croix-Rouge » et de créer une exposition de photos et paroles d'habitants,
Le projet a été soutenu par le Grand Reims à hauteur de 4 000 €.

Projet « Homo Hacktiviste »

Porté par l'association Trac, le projet avait pour objectif d'organiser au sein des quartiers prioritaires de Reims des actions d'initiation aux arts du cirque. Ne pouvant utiliser son chapiteau habituel en raison de la crise sanitaire, elle a mis en place des ateliers itinérants en proposant plusieurs formules : activité cirque + atelier de bricolage + jeux en bois + activité parkour, ou activité cirque + spectacle, ou encore soirée concerts « Rap Truck Tour ». Étaient concernés les secteurs jean Jaurès, Europe, Walbaum, Orgeval, Maison Blanche, Croix-Rouge.
Le projet a été soutenu par le Grand Reims à hauteur de 10 000 €.

* Croix-Rouge, Wilson-Maison Blanche-Châtillons, Orgeval, Europe, Chalet-Solférino, Paul-Petit, Walbaum, Épinettes-Maladrerie-Chemin des Bouchers

LA PRÉVENTION AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ

Avec ses partenaires institutionnels, le Grand Reims utilise la force du travail en réseau et les dispositifs de prévention existants selon les priorités de son plan de lutte contre l'insécurité sur son territoire.

STSPD

Signée en 2019 par tous les partenaires, la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, du Grand Reims 2018-2021 a pour axes prioritaires la tranquillité résidentielle, la consolidation des partenariats, la recherche de leviers d'actions en matière de prévention de la délinquance des jeunes mineurs et l'appui aux initiatives de prévention sur le territoire.

Le CISPD face au Covid 19

Le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) poursuit son action sur les thématiques et dispositifs ayant montré leur efficacité. Dans le cadre du Rappel à l'ordre, quatre séances ont été organisées en 2020, avec un accent particulier mis sur la lutte contre l'absentéisme scolaire. En ce qui concerne les Travaux d'intérêt général (TIG), malgré une réduction des offres de mars à juin pour cause de confinement, 29 postes représentant 2484 heures de TIG ont pu être accueillis en 2020 au sein de sept directions ou services de la Ville et du Grand Reims ou au Restaurant municipal.

Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid 19, un plan de continuité a été mis en œuvre lors du premier confinement pour la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales et la prévenance des violences intrafamiliales. Un partenariat resserré s'est alors organisé avec les associations œuvrant dans ce domaine. Par ailleurs, une veille du climat social observé dans les quartiers a été initiée via une communication fluide avec les bailleurs sociaux qui transmettaient quotidiennement les remontées de terrain.

Une cellule de veille tranquillité résidentielle a été créée au cours du second semestre 2020 afin d'assurer une veille dans les grands ensembles d'habitat à Reims, de mesurer finement l'évolution de la « tranquillité résidentielle », îlot par îlot, et de mobiliser la chaîne d'acteurs de la sécurité (sécurité privée des bailleurs sociaux, forces de l'ordre, justice) pour agir vite et mettre un terme aux troubles constatés dans l'environnement proche, aux abords et dans les halls d'immeubles, dans le logement.

La période post-confinement a été l'occasion de faire preuve d'innovation et de réactivité : la collectivité a lancé le dispositif « un été à Reims » à destination des Rémois de 6 à 17 ans ; la Ligue de l'enseignement a été associée à la démarche à travers une mission d'arpentage visant à promouvoir cette offre d'activités multiples et gratuites auprès des jeunes des quartiers.

Appel à projets volet CISPD

Le Grand Reims consacre chaque année une enveloppe de 250 000 € au soutien d'initiatives sélectionnées par appel à projets et concordant avec les objectifs du CISPD. 26 projets ont été acceptés au titre du volet CISPD du Contrat de ville, dont trois dans des communes hors Reims. Cet appel à projets est rattaché à celui du Contrat de ville mais s'adresse à l'ensemble du territoire du Grand Reims et non aux seuls quartiers prioritaires. Par ailleurs, 40 000 € de subventions de fonctionnement sont attribuées par le Grand Reims aux associations partenaires du CISPD. L'ensemble de ces actions est cofinancé par l'État à travers le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR).

2484 heures
de Travail d'Intérêt Général effectuées dans les services de la collectivité

250 000 €
consacrés au soutien d'initiatives répondant aux objectifs du CISPD

86
personnes convoquées en procédure de Rappel à l'ordre (R.A.O.)

POLITIQUE DE L'HABITAT : DES ENJEUX, UNE VISION, DES ACTIONS

Artisan de la politique locale de l'habitat, le Grand Reims pousse au développement d'un parc de logements diversifiés et encourage, par ses dispositifs d'aide, la rénovation des logements existants.

Accession à la propriété

Pour favoriser l'accession à la propriété tel que préconisé dans le PLH, le Grand Reims a mis en place et reconduit des dispositifs d'aide permettant aux ménages, et notamment aux primo-accédants, d'acheter leur résidence principale et, ce faisant, de rester vivre sur le territoire. En 2020, 182 ménages en ont bénéficié, dont 93 pour des ventes HLM, 64 pour des opérations de location/accession et 25 pour des opérations à prix maitrisés, pour un montant d'aide total de 916 000 €.

1500
logements neufs à construire en moyenne par an selon les objectifs du PLH

916 000 €
d'aides à l'accession à la propriété attribués par le Grand Reims en 2020

196
logements rénovés dans le cadre de l'OPAH

Amélioration du parc ancien

Prorogée jusque fin 2020, la convention d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) signée en 2015 par l'État, l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) et Reims Métropole, a permis la mise en place d'un dispositif d'incitation ouvert aux propriétaires privés dans certaines conditions. L'objectif était de traiter sur la durée de l'OPAH 431 logements à l'échelle des seize communes composant l'ex-Reims Métropole. En 2020, 196 dossiers ont été acceptés, pour un montant total de subventions notifiées de 405 000 €. Depuis le lancement de l'opération, ce sont 675 propriétaires qui ont bénéficié de l'OPAH pour une aide de la collectivité de près d'1,4 M€. Une nouvelle OPAH à l'échelle du Grand Reims va être mise en œuvre à compter du 2e semestre 2021.

Copropriétés fragiles

Une étude pré-opérationnelle réalisée en 2019 a permis de confirmer la nécessité de déployer un dispositif d'aide dédié aux copropriétés Coubertin (place de Fermat à Orgeval), en lien avec les services de l'ANAH. En conséquence, une OPAH spécifique va être mise en place à compter du 2e trimestre 2021, avec des aides conséquentes du Grand Reims pour l'accompagnement des propriétaires.

Maison de l'Habitat

Conformément à la loi ALUR, une « Maison de l'habitat » a ouvert ses portes à Reims début 2019, sous forme associative. Le Grand Reims est l'un des membres de cette association, avec notamment les principaux bailleurs rémois et Action Logement. Tout en reprenant les missions du BALS (Bureau d'accueil au logement social), elle gère l'accueil, l'information et l'enregistrement des demandes de logement social. Cette dernière mission s'est particulièrement développée en 2020, la Maison de l'Habitat devenant le 2nd guichet enregistreur du Grand Reims en volume de demandes traitées.

Aides à la pierre

Dans le cadre de la convention de délégation des aides à la pierre qui le lie à l'État et a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2020, le Grand Reims a vu le nombre d'agréments pour le locatif social diminuer depuis 2018. En 2020, il en a recueilli 218, dont 75 concernent des logements ordinaires et 143 des logements structures, à savoir :

- la résidence sociale pour jeunes actifs rue du général Battesti portée par ADOMA pour 92 logements PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration),
- 35 logements-foyers, dont 25 logements PLAI pour une pension de famille et 10 logements d'urgence pour des femmes victimes de violences.
- 16 logements pour la résidence autonomie, rue de Bétheny, portée par Habitat et Humanisme.

En plus des logements locatifs sociaux, les bailleurs sociaux ont développé d'autres produits pour répondre aux besoins des ménages, et notamment des PSLA (Prêt social location-accession) sur Bezannes et Tinqueux et des logements locatifs intermédiaires, majoritairement sur Reims. Par ailleurs, l'enveloppe financière des crédits de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) destinée au parc privé s'est élevée à près d'1,6 M €, ce qui a permis de traiter 399 logements. Ces aides de l'ANAH ont été complétées par celles du Grand Reims (cf Amélioration du parc ancien dans la page).

UNE ACTIVITÉ SOUTENUE DANS UNE ANNÉE ATYPIQUE

Le contexte sanitaire a impacté les résultats des collectes mais aussi les organisations et les agents qui, pour continuer d'assurer ce service public essentiel, ont dû faire preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'un engagement exceptionnel.

- DÉCHETS -

Travaux et déploiement

Fermeture des déchetteries et du centre de tri départemental, réorganisation des collectes, arrêt des animations, information ciblée des habitants : malgré les périodes de confinement et les efforts déployés pour y faire face, le Grand Reims a su réaliser des actions fortes et prendre des décisions structurantes pour l'avenir. Des travaux de mise en conformité ou d'extension de plusieurs déchetteries (Sillery, Saint-Brice-Courcelles, Gueux et Jonchery-sur-Vesle) ont été engagés. En outre, le développement des composteurs partagés s'est accéléré sur la ville de Reims avec l'implantation de 31 unités supplémentaires en 2020. Sur cette même année, plus de 460 composteurs individuels ont également été installés. À cela s'ajoute la mise en chantier d'un nouveau règlement de collecte unique pour l'ensemble du territoire et d'une étude sur la construction d'un schéma directeur des déchetteries.

6 463
composteurs domestiques et 231 composteurs déjà installés par le Grand Reims

Près de **140 000 tonnes**
de déchets collectées en 2020, soit une baisse de plus de 3,3% par rapport à 2019

7,08%
est le taux de TEOM en 2020 (identique à 2017, 2018 et 2019)

Harmonisation et ambassadeurs

Depuis le 1er janvier 2020, la collecte sélective du secteur Est (ex-SYCODEC) a évolué en une collecte unique mêlant les emballages et les papiers dans un même bac jaune. Ainsi, le mode de collecte est maintenant harmonisé sur l'ensemble du territoire du Grand Reims. Dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), le Grand Reims a lancé le 26 septembre 2020 l'action « ambassadeurs zéro déchet », proposant à une vingtaine d'habitants sensibles à ces questions de diffuser les bonnes pratiques autour d'eux.

Marché et appels à projets

La procédure de marché de collecte des ordures ménagères et matériaux recyclables sur le territoire Centre (Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Saint-Brice-Courcelles, Reims et Tinqueux) a été lancée en groupement de commande avec la propreté urbaine de la ville de Reims. La collectivité a demandé aux candidats des engagements environnementaux forts avec le choix de bennes fonctionnant au GNV et avec l'expérimentation de la collecte de déchets alimentaires en Points d'Apport Volontaire. Le Grand Reims a par ailleurs déposé sa candidature auprès de CITEO pour la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri, et a répondu à un appel à projets régional de l'ADEME sur la gestion des biodéchets.

L'importance des déchetteries

Concernant la quantité de déchets, la baisse globale enregistrée en 2020 (-3,3%, soit environ 4 800 tonnes de déchets en moins par rapport à 2019) est particulièrement sensible sur les apports en déchetteries (-10%, soit 4 942 tonnes) et, dans une moindre mesure, sur la collecte des matériaux recyclables (-4,6% soit 746 tonnes). Conscient de l'importance des déchetteries dans l'organisation de la gestion des déchets aujourd'hui, le Grand Reims a anticipé la réouverture de ces sites par rapport au calendrier du déconfinement, en instaurant des mesures spécifiques validées par les services de l'État : accueil limité à 4 puis 6 personnes, accès restrictif en fonction des plaques minéralogiques. La forte affluence devant les sites à la réouverture a nécessité un engagement de tous les instants des agents de la collectivité.

Baisse de la collecte sélective

La baisse de la collecte sélective s'explique par la fermeture des commerces et la fermeture du centre de tri départemental qui a restreint une partie de cette collecte sur le territoire. La fermeture des commerces et le changement de mode de comportement des habitants du Grand Reims est perceptible dans la répartition des flux collectés entre les territoires ruraux et urbains. Concernant les autres flux, on assiste à une stabilité des tonnages annuels de verre et à une légère augmentation des ordures ménagères.

Les résultats en détail

Sur l'ensemble du territoire, le Grand Reims garde, avec 472 kg/an/hab., de bons résultats par rapports à la moyenne nationale pour un habitat de type urbain équivalent (555 kg/an/hab.**). Dans le détail, cela donne :

- ordures ménagères : 244 kg/an/hab. (moyenne nationale : 265 kg/an/hab.*)
- tri sélectif : 52 kg/an/hab. (moyenne nationale : 49 kg/an/hab.*)
- verre : 36 kg/an/hab. (moyenne nationale : 27 kg/an/hab.*)
- déchetteries avec gravats : 139 kg/an/hab. (moyenne nationale : 183 kg/an/hab.**).
- déchetteries hors gravats : 107 kg/an/hab. (moyenne nationale : 133 kg/an/hab.*).

*Source rapport Ademe 2019 - ** Données SINOE/Ademe 2019

AGIR EN PRÉVENTION POUR GÉRER LA RESSOURCE

Grâce à la bonne gestion et à la rationalisation des infrastructures, la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement est assurée. Le Grand Reims développe aussi de nouveaux projets pour préserver l'avenir, tout en maîtrisant les coûts.

Une ressource sous protection

La qualité de l'eau des rivières et des nappes souterraines est affectée par des pollutions directes et diffuses d'origine industrielle, urbaine, agricole et viticole. Sur les 41 zones de captage exploitées par le Grand Reims pour l'alimentation en eau potable, 7 sont classées prioritaires et 10 sont classées sensibles. Une vingtaine d'entre elles présente des niveaux de nitrates et/ou de pesticides qui nécessitent un suivi spécifique et/ou la mise en place d'un traitement curatif coûteux. Il est donc nécessaire d'agir préventivement pour protéger les ressources en eau et limiter, à moyen terme, l'impact sur le prix de l'eau.

Avec le soutien de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la cellule « Protection de la ressource en eau » du Grand Reims et le réseau de partenaires techniques mettent en place un programme d'actions visant à lutter contre les pollutions diffuses ou ponctuelles. Près de 500 000 € ont été investis en 2020 pour améliorer la protection des ressources en eau. Par ailleurs, des études, des tournées de contrôle et de nombreuses actions de concertation avec les acteurs du territoire sont réalisées.

En partenariat avec la Chambre d'agriculture, Bio en Grand Est, le Comité Champagne, l'association Arbre et Paysage en Champagne, la cellule propose aussi des événements et visites de terrain à destination des professionnels viticoles et agricoles. En 2020, il y a eu notamment :

- un tour de plaine « betteraves biologiques »
- une expérimentation sur le zéro herbicide viticole – gestion de l'enherbement
- un rallye vitiforesterie pour découvrir l'association vignes-arbres
- la réalisation d'un vidéo-reportage sur l'effeuillage précoce dans les vignes
- quatre réunions de présentation de la démarche de conversion en viticulture biologique

Gestion intégrée des eaux pluviales

Inondations, saturation des réseaux et des stations d'épuration, dégradation des milieux aquatiques, déclin de la biodiversité : les risques de tels phénomènes augmentent sous l'effet des événements pluvieux que le réchauffement climatique et l'imperméabilisation des sols rendent plus intenses et plus fréquents. Pour prévenir ces débordements, le Grand Reims planche sur la gestion des eaux pluviales à la source, l'idée étant d'intégrer la solution dans tout projet d'aménagement en prévoyant des espaces où l'eau pourra s'infiltrer sans passer par les réseaux. Visant les 143 communes, ce projet de longue haleine lancé en avril 2019 et poursuivi en 2020 passe par la rédaction d'outils réglementaires (le schéma directeur et de zonage), mais aussi techniques et pratiques qui permettront d'accompagner au mieux les maîtres d'ouvrage dans leurs aménagements. Le règlement de service de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) a été adopté en conseil communautaire le 17 décembre 2020.

- EAU ET ASSAINISSEMENT -

Rationalisation et investissements

Pour améliorer la qualité de leur eau, les communes de Chaumuzy et Marfaux ont été interconnectées à la ressource du Rouillat en 2019. Dans un second temps, elle-même a été interconnectée au réseau de Reims en 2020 pour sécuriser son alimentation. De la même manière, Bourgogne-Fresne est raccordée aux ressources de Reims via Bétheny. La réhabilitation du réservoir de Sept-Saulx s'est achevée en 2020 et des travaux pour réduire les fuites ont été réalisés sur l'ensemble du territoire pour plus d'1 M€. Après Courville, Mont-sur-Courville et Lavannes, les travaux de mise en place des réseaux d'assainissement collectif ont été achevés sur les communes de Saint-Gilles et de Bourgogne-Fresne. Le suivi des raccordements des habitations se poursuit en 2020 et 2021. Les travaux et l'accompagnement des particuliers dans la mise en conformité de leurs installations d'assainissement individuel (sur fosse) se terminent à Unchair, Hourges, Lagery, Poilly, Marfaux et Val-de-Vesle.

Service maintenu en temps de crise

La crise sanitaire a rendu plus compliqué l'accès aux compteurs nécessaire à la facturation au plus juste des consommations. Le Grand Reims ayant déjà équipé d'une tête émettrice radio plus de 70 % des 90 000 compteurs, la très grande majorité des index ont pu être collectés sans entrer chez les particuliers. Grâce à quoi les factures ont pu être envoyées aux abonnés suivant un rythme quasiment normal. Les services d'accueil physique et téléphonique ont été eux aussi perturbés. Le site de l'eau et l'espace client en ligne ont néanmoins permis de maintenir l'offre de services, avec 15 200 demandes dématérialisées traitées en 2020.

Assainissement

17 M€ d'investissements par an

Plus de **20 millions de m³** d'effluents traités par la STEP de Saint-Brice-Courcelles

50 stations d'épuration

Eau potable

13 M€ d'investissements par an

Plus de **17 millions de m³** prélevés dans les nappes phréatiques

1 500 km de réseau

DES INTERVENTIONS TOUJOURS EN HAUSSE

Géré par le Grand Reims, le corps des sapeurs-pompiers volontaires a été davantage sollicité en 2020 qu'en 2019, ceci en raison du regroupement des 34 unités autour de 12 centres qui permet une meilleure disponibilité.

34
unités

382
personnels

Plus de **2000**
interventions en 2020

Tous volontaires

Le corps des sapeurs-pompiers est exclusivement composé de volontaires. Ils ne relèvent pas du même statut que les sapeurs-pompiers professionnels attachés au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne (SDIS), mais interviennent et se forment régulièrement avec eux. Le sapeur-pompier volontaire prend librement l'engagement de se mettre au service de la communauté et contribue directement, en fonction de sa disponibilité, aux missions de sécurité civile de toute nature confiées au SDIS ou aux services de l'État.

Nature des interventions

Le corps communautaire est composé de 382 volontaires (74 femmes et 314 hommes), répartis sur les 34 centres du territoire. Sur les 2 052 interventions réalisées en 2020, 643 concernent le secours à personnes, 130 l'incendie, 1 168 la destruction d'insectes et 111 des opérations diverses.

Soutien stable

En 2020, la Communauté urbaine a porté son effort financier à 425 000 € en direction de ses sapeurs-pompiers volontaires, tant pour l'achat de matériel, d'habillement, de renouvellement de véhicules, d'entretien des centres que pour la formation, le maintien et le perfectionnement des acquis.

BUDGET 2020
SOLIDE MALGRÉ LA CRISE

Malgré l'impact de la crise sanitaire sur ses équilibres financiers, la communauté urbaine du Grand Reims a pu maintenir pour son budget principal un haut niveau d'investissement grâce à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

- FINANCES -

SITUATION GÉNÉRALE

1er exercice du mandat

2020 correspond au 4e exercice budgétaire de la communauté urbaine du Grand Reims depuis sa création en 2017 et au 1er du nouveau mandat 2020-2026. Le budget principal et les 14 budgets annexes élaborés pour 2020 ont été votés le 19 décembre 2019 par le Conseil communautaire.

Une pluralité des investissements

Malgré une baisse des dotations de l'État et les impacts de la crise sanitaire sur le déroulement de certaines opérations de travaux, la communauté urbaine du Grand Reims, tous budgets confondus, a vu son niveau d'investissement s'établir à 109,9 M€ en 2020, dont 81,2M€ sur le seul budget principal, en stabilité par rapport à l'exercice 2019.
Parmi les compétences majeures du Grand Reims, les dépenses réalisées concernent : la voirie et l'éclairage public (38 M€), l'eau et l'assainissement (23,6 M€), les travaux sur les réseaux d'eau pluviale (5,9 M€), les affaires scolaires et la petite enfance (6,3 M€) l'enseignement supérieur, le développement économique et l'aménagement des espaces publics (10,8 M€).
La Communauté urbaine poursuit son engagement en faveur de l'habitat et de la politique de la ville (3,1 M€) et de l'aménagement de l'espace communautaire au travers par exemple de la Coulée verte, du développement du haut débit, des structures touristiques comme le Phare de Verzenay ou le camping de Val de Vesle. Les dépenses dédiées aux projets structurants dans les pôles territoriaux (hors ex-Reims Métropole) s'élèvent à près de 41,6 M€.

Un endettement diminué

L'encours de dette du budget principal, incluant la dette globalisée non transférable des communes, est passé de 93,95 M€ au 1er janvier 2020 à 80,97 M€ au 31 décembre 2020. Cette baisse de plus de 13 M€ confirme la trajectoire de désendettement engagée en 2017 par la Communauté urbaine, lui permettant de réduire l'encours du budget principal de 40 M€ en 4 ans.
Hors avance versement mobilité accordée par l'État, tous budgets confondus, l'encours de la dette au 31 décembre 2020 s'élève à 123,5 M€ (contre 140,75 M€ l'année précédente), avec 99,3 % de la dette classée A1 (très sécurisée) dans la classification Gissler. Le taux moyen de la dette de la communauté urbaine du Grand Reims, fin décembre 2020, s'élevait à 1,53 %.

BUDGET PRINCIPAL

Une gestion rigoureuse

La capacité d'autofinancement de la Communauté urbaine, aussi appelée « épargne brute », a été dégradée de près de 5 M€ en 2020. Sans la crise sanitaire de la Covid 19, l'épargne brute de la collectivité se serait à nouveau améliorée grâce aux efforts menés pour stabiliser ses dépenses de fonctionnement par rapport à l'exercice précédent.
Cette gestion rigoureuse permet à nouveau au Grand Reims de diminuer sa dette tout en réalisant de très nombreux investissements. Sa capacité de désendettement* est une nouvelle fois en baisse. Au 31 décembre 2020, elle atteint 1,66 année qui est le gage d'une situation financière particulièrement saine.

Des recettes qui s'amenuisent

Les dotations versées par l'État ont connu une nouvelle baisse en 2020 (- 0,5 M€). La Dotation Globale de Fonctionnement s'élève à 34,6 M€ (contre 35,09 M€ en 2019). Les recettes fiscales totales représentent 59 % des recettes de fonctionnement du budget principal, incluant 1,5 M€ au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal.

Une stabilité des dépenses

Les recettes financent les charges générales liées au fonctionnement de l'institution. Elles couvrent également les reversements financiers de la Communauté urbaine aux communes de l'agglomération (43,5 M€), ainsi que sa participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (12,5 M€), à l'Office du tourisme (1,5 M€) ou à l'ESAD (2,4 M€). Elles permettent enfin de renforcer le rayonnement du territoire au travers du soutien à AgroParisTech, l'URCA, Sciences Po, NEOMA Business School, Invest in Reims ou l'incubateur SEMIA. À périmètre constant, les dépenses de fonctionnement sont stables, particulièrement grâce aux efforts menés sur les charges à caractère général (- 1,2 M€).

*Ratio mesurant le temps nécessaire pour rembourser sa dette en y consacrant la totalité de son épargne annuelle (différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement)

GRANDS BUDGETS ANNEXES

Concernant le budget des ordures ménagères, les recettes totales s'élèvent à 33,5 M€, dont 26,1 M€ de TEOM. Elles ne couvrent pas les dépenses totales qui, en 2020, s'établissaient à 33,8 M€, l'équilibre annuel du budget n'étant donc plus assuré.

Au titre des budgets eau et assainissement, la Communauté urbaine a dégagé des capacités d'investissement importantes sur tous les territoires, en engageant une politique d'harmonisation du prix de l'eau. Ce sont ainsi 9,3 M€ pour l'eau potable et 14,3 M€ pour l'assainissement qui ont été investis en 2020.

Le budget transports est équilibré grâce à l'attention portée au contrat de délégation des transports publics sur l'ancien territoire de Reims Métropole (Citura), malgré le lissage des taux du Versement Mobilité (VM). Une forte baisse des produits du VM a été constatée en 2020 du fait du ralentissement économique lié à la crise sanitaire mais qui, grâce à une avance remboursable de l'Etat, n'affectera qu'ultérieurement les équilibres financiers du budget.

124 M€
d'investissements en 2020, tous budgets confondus

↓ 1,2 M€
de dépenses de fonctionnement par rapport à 2019

1,66 année
de capacité de désendettement du Grand Reims (budget principal)

LE BILAN SOCIAL EN CHIFFRES (2020)

1 486 agents (hors vacataires et contrats privés)
- 870 femmes / 616 hommes
- 1342 permanents : 1240 titulaires / 102 contractuels
- 277 à temps incomplet

64 avancements de grade : 42 femmes / 22 hommes
21 243 heures de formation pour un coût total de 629 684 € (cotisation CNFPT incluse)
88 recrutements sur poste permanent : 38 externes / 50 internes
6,48 % : taux d'emploi direct de travailleurs handicapés dans la collectivité

DU NOUVEAU DANS LES ECOLES

En plus de la gestion des transports scolaires et du déploiement du Plan numérique pour équiper les écoles du territoire, le Grand Reims investis pour construire, rénover ou restructurer les bâtiments scolaires pour un accueil optimisé et apaisé.

Écoles : des conditions d'accueil adaptées

Pendant le confinement de mars et avril 2020, la communauté urbaine du Grand Reims a ouvert huit écoles sur son territoire afin d'accueillir les enfants des personnels soignants, prioritaires dans la lutte contre la Covid-19. Des agents communautaires étaient chargés, en lien avec les directeurs/directrices d'école, de prendre en charge les enfants tout au long de la journée, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.
Sites ouverts :

- Pôle Beine-Bourgogne : École élémentaire Conio à Witry-les-Reims
- Pôle Fismes Ardre et Vesle : École de Courlandon
- Pôle Rives de la Suippe : École élémentaire de Pontfaverger
- Pôle du Tardenois : École élémentaire de Ville-en-Tardenois
- Pôle Champagne-Vesle : École maternelle de Villedommange
- Pôle Nord-Champenois : École maternelle de Courcy
- Pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims : École élémentaire de Rilly-la-Montagne
- Pôle Vallée de la Suippe : Groupe scolaire de Warmeriville.

Avant la reprise de l'école le 14 mai 2020, un questionnaire a été envoyé aux familles afin de savoir si leur(s) enfant(s) reviendrai(en)t ou non l'école et de mettre en place une organisation pédagogique conforme aux recommandations sanitaires. Selon les niveaux scolaires, des accueils en mode garderie ou à l'école en présentiel ou avec un enseignement scolaire à distance, ont été mis en place en coordination avec l'Éducation Nationale, priorité étant donnée aux enfants des personnels prioritaires. Afin de répondre au mieux aux exigences du protocole sanitaire, un repas froid en conditionnement individuel a été proposé aux cantiniers par les prestataires de restauration scolaire du Grand Reims.

Pôle Champagne-Vesle

La communauté urbaine du Grand Reims a lancé à Écueil la construction d'un Pôle à vocation scolaire et périscolaire. L'objectif est de regrouper sur un même site les élèves de cinq communes (Chamery, Sermiers, Villedommange, Sacy, Écueil). Ces travaux répondent à une volonté de cohérence globale et de mutualisation des espaces et des moyens. L'ouverture du Pôle scolaire est prévue pour septembre 2021.

33
communes

3,2 M€
engagés en 2020 pour la construction du nouveau pôle scolaire d'Écueil (sur un total estimé de 7 M€)

Pôle Rives de la Suippe

Pour les bâtiment scolaires, au-delà des programmes d'entretien réguliers, des travaux de rénovation de la toiture de l'école maternelle de Pontfaverger ont été effectués fin 2020 à hauteur de 120 000 €. L'ouverture du Pôle scolaire est prévue pour septembre 2021.

12
communes

200 000 €
de travaux d'entretien dans les écoles

- SCOLAIRES -

Pôle Nord Champenois

Le pôle gère 11 écoles, 38 classes, 907 élèves (en 2020-2021), cinq cantines et 613 cantiniers. En investissements courants, le Grand Reims a notamment financé des travaux dans les écoles de Merfy, (toiture, accessibilité), Hermonville (revêtement de sol, VMC, travaux thermiques), Saint-Thierry (accessibilité), Loivre (accessibilité cantine), Courcy (accessibilité).

12 communes

Plus de **130 000 €** de travaux réalisés dans les bâtiments scolaires

Pôle Beine-Bourgogne

Le budget des investissements courants a notamment été réparti entre les écoles élémentaires Gaston Buard (remplacement des menuiseries, réfection de la cour) et Conio (menuiseries alu, revêtement de sol souple, système d'alerte attentat-intrusion) de Witry-lès-Reims et l'école primaire de Beine-Nauroy (volets roulants électriques). Liée à la fermeture programmée de l'école de Pomacle et aux perspectives d'évolution démographique sur le secteur, les travaux d'extension du groupe scolaire de Lavannes, incluant la création d'un restaurant scolaire, ont concrètement commencé en 2020. La livraison est prévue à la rentrée 2021. Les infiltrations d'eau subies par le groupe scolaire de Bourgogne-Fresne depuis son ouverture en 2011 ont provoqué d'importants désordres. En attendant qu'aboutisse la procédure judiciaire engagée et que le bâtiment puisse être réhabilité, des travaux de mise en sécurité ont été conduits par le Grand Reims en 2019 et poursuivis en 2020 avec notamment l'installation de tunnels sous les préaux.

8 communes

Plus de **150 000 €** de travaux d'entretien dans les écoles

Pôle Tardenois

Pour améliorer le confort et réduire la consommation d'énergie, des travaux thermiques ont été effectués dans les écoles, avec en particulier la pose de volets roulants extérieurs. Par ailleurs, les menuiseries extérieures et le chauffe-eau de l'école maternelle de Ville-en-Tardenois ont été remplacés.

18 communes

Près de **440 000 €** de dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) pour la compétence scolaire et extrascolaire

39 000 € de travaux thermiques et 20 000 € de travaux d'entretien dans les écoles

Pôle Vallée de la Suippe

L'extension des locaux périscolaires et extrascolaires du pôle scolaire et de services « Suippe des Marais » à Auménancourt a été achevée en 2020 pour une mise en service à la rentrée des vacances de Toussaint. À la clé, deux nouvelles salles d'activités et le restaurant scolaire doté d'une salle supplémentaire permettant l'accueil différencié des maternelles. D'autres travaux d'amélioration ont été réalisés durant l'été 2020 dans les écoles et les crèches pour un coût de 128 000 € : jeux extérieurs et installation d'une pergola à la crèche de Warmeriville et à l'école maternelle de Boult-sur-Suippe ; pose de volets roulants dans les pôles scolaires de Warmeriville et Boult-sur-Suippe ; rénovation des fenêtres et portes du patio de l'école élémentaire de Warmeriville ; installation d'une pergola à la crèche de Warmeriville ; travaux d'électricité sur TGBT* au pôle scolaire de Warmeriville.

*Tableau Général Basse Tension

12 communes

Plus de **130 000 €** de travaux réalisés dans les bâtiments scolaires

Pôle Vesle & Coteaux de la Montagne de Reims

Le pôle accueillait 977 élèves pour l'année scolaire 2020-2021 dans ses 8 écoles primaires, 3 écoles élémentaires et 2 écoles maternelles. Dès le début de la crise sanitaire et la mise en place du confinement, il a adapté son mode d'accueil scolaire. Ainsi l'école de Rilly-la-Montagne est restée ouverte pour l'accueil des enfants de personnels prioritaires. Chaque jour, ont été pris en charge entre 6 et 15 enfants de niveau maternelle jusqu'à la 6e (et parfois issus de communes d'autres pôles). La crise sanitaire a retardé la plupart des travaux à réaliser dans les écoles. Néanmoins les opérations de maintenance et de mise en conformité (électrique notamment) ont été maintenues. Les façades de l'école de Verzy ont été complètement restaurées, tout comme un pignon de la cour intérieure de l'école de Ludes. De grosses fuites en toiture de l'école de Sept-Saulx, construite en 1998, ont conduit le pôle à faire réaliser une expertise en 2020. Les conclusions ont montré de gros désordres qui impliquent un re-tuilage complet de la charpente programmé pour 2021. Le planning ayant été bousculé par la crise sanitaire, les travaux de construction du nouveau pôle scolaire des Petites-Loges ont débuté en octobre 2020 et seront achevés au premier semestre 2022. Ce nouveau site va permettre le regroupement des écoles actuelles des Petites-Loges, Trépail et Vaudemange. Pour ce qui concerne le projet d'extension de l'école de Val de Vesle et la création d'une cantine et d'une garderie, l'année 2020 a été consacrée au lancement du concours de maîtrise d'œuvre. Les travaux sont prévus en 2022 et 2023.

17 communes

138 000 € de travaux d'entretien dans les écoles

Pôle Fismes Ardre et Vesle

Pendant le premier confinement, l'école de Courlandon est restée ouverte pour permettre l'accueil des enfants des personnels prioritaires. Les agents scolaires et périscolaires du pôle ont été fortement sollicités durant cette période. Après les travaux d'extension, le restaurant scolaire de l'école Deschamps à Fismes a rouvert à la rentrée 2020, offrant des salles plus vastes, une nouvelle chaîne de self et des sanitaires complémentaires. Concernant l'ensemble des sites, la programmation 2020 des travaux de rénovation des bâtiments scolaires et périscolaires du pôle a surtout porté sur l'isolation thermique (changement de fenêtres, renforcement de l'étanchéité de toitures…), le remplacement de vidéophones et le câblage électrique pour le déploiement des tableaux numériques.

20 communes

Près de **955 000 €** de travaux dans les écoles, dont 158 000 € au titre de leur entretien

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE